

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 28 septembre 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22 septembre 2009.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mmc Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI
- M. Paul BRON - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI
- M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Henri BAILE -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AÏN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 00H03
M. Jacques THIAR donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H15 à 00H03.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 06 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Point : MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2006 - 2010 DU CHU DE GRENOBLE ET PERSPECTIVES.

- Intervention de M. DEBEAUPUIS, Directeur Général du CHU.
- Intervention de M. BARRET, Président de la Commission Médicale d'Établissement.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme GIROD DE L'AIN, M. VOIR, Mme FIORASO, Mme HANFF, M. NOBLECOURT, M. GEMMANI, M. ROUX.

M. le Maire laisse la présidence à M. SAFAR, premier adjoint.

DELIBERATION N° 20 - (A 014) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrages, VINCI Park CGST, pour l'exercice 2008.
Intervention(s): M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrages, VINCI Park CGST, pour l'exercice 2008 ;

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 21 - (A 015) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement géré en "régie intéressée", Q-PARK France, pour l'exercice 2008

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrages géré en "régie intéressée", Q-PARK France, pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" . Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 22 - (A 016) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant", Société Grenobloise de Stationnement, pour l'exercice 2008

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant", Société Grenobloise de Stationnement, pour l'exercice 2008

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 23 - (A 050) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de l'esplanade Pierre Fugain

Intervention(s): M. DE SANS NICOLAS, M. SAFAR.

M. SAFAR suspend la séance.

A la reprise de la séance, interviennent : M. SAFAR, M. DE SANS NICOLAS, Mme BERANGER, M. VOIR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination esplanade Pierre Fugain pour le parc situé à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Hoche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (A 051) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la rue Capitaine Lanvin Lespiau.

Délibération : RETREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 25 - (A 052) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la placette Prémol.

Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination placette Prémol pour l'espace situé à l'angle Sud / Ouest de l'intersection de la rue du Village et de l'avenue Marie Reynoard.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (A 053) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la place d'Agier.
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination place d'Agier pour la place située entre l'église Saint André et la rue d'Agier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (B 025) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante :

**Maison des Habitants pour un montant de 2000 euros,
MJC Lucie Aubrac pour un montant de 2405 euros,
L'association ALMO pour un montant de 1194 euros,
Lycée Guynemer pour un montant de 3276 euros**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MASSON, Mme VINCENT, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 76 - (D 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'exercice 2008.

<p>Un amendement est présenté par Mme. BON. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.</p>
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 77 - (D 009) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2008.

Un amendement est présenté par Mme BON. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2008 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 88 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :
- deux dégrèvements totaux : soit la somme de cent quatre vingt trois euros.
- cinq dégrèvements partiels : soit la somme de deux cent vingt huit euros et cinquante cts.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 90 - (E 011) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme BOILEAU.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|--------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 14 Septembre 2009, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 15 Septembre 2009, |
| - Solidarité | 16 Septembre 2009, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 16 Septembre 2009, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 17 Septembre 2009, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :6574 (chapitre 65)
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 200,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	1 200,00
ARIANE PRODUCTION	8 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	2 300,00
LE STUD	16 000,00
ROCKTAMBULE ASS	8 000,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	6 602,00
CAP BERRIAT	60 865,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	600,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	10 580,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	37 500,00
COLLECTIF ENFANTS PARENTS PROF. INTERDEP - ACEPP 38 73	3 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	3 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	1 500,00
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	1 600,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 050,00
FRANCAS ISERE	9 500,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	1 650,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	600,00
LA BIFURK	10 000,00
LE PLATEAU	12 643,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	600,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	8 800,00
MAISON DES HABITANTS	17 976,00
MAISON DES INITIATIVES	2 000,00
MAISON DES JEUX ASS	2 758,00
ME BACHELARD	19 811,00
ME CLOS D'OR	13 960,00
ME PREMOL	9 898,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	11 551,00
ME VILLENEUVE	10 784,00
MJC ALLOBROGES	17 128,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 900,00
MJC EAUX CLAIRES	10 720,00
MJC LUCIE AUBRAC	10 710,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	15 900,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	51 297,00
MJC PARMENTIER	54 950,00
MJC PREMOL	5 700,00
MPT SAINT LAURENT	20 028,00
OSMOSE ASSOCIATION	2 400,00
TEAM LES GALAPIATS	8 000,00

UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	15 000,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	1 500,00
MJC VILLENEUVE	6 476,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	9 840,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 600,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	2 000,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	2 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	9 500,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	1 240,00
GRENOBLE BASKET 38	5 000,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	2 300,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	6 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	40 000,00
GRENOBLE MEYLAN UNIVERSITE CLUB	2 400,00
GRENOBLE NATATION	3 400,00
GRENOBLE TENNIS	10 000,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 400,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	840,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	17 000,00
PARATEAM CLUB	1 000,00
SASP FC GRENOBLE RUGBY	40 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	2 000,00

COMMISSION Solidarité

CINAL/COMMEMORATION BICENTENAIRE NAISSANCE L BRAILLE	5 000,00
EDUCATION PAR L'ART (ASS POUR L')	500,00
SCLEROSES EN PLAQUES RHONE-ALPES ASS	1 000,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	2 000,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	3 940,00
URAPEDA-Union Regionale Parents d'Enfants Deficients Auditif	1 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	1 000,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	3 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	1 800,00
HADRA	3 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 500,00
LE PLATEAU	5 000,00
MAISON DES HABITANTS	1 700,00
MJC PREMOL	700,00
MJC VILLENEUVE	2 300,00
MPT SAINT LAURENT	1 500,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	5 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	3 000,00
RETRAITES ET INVALIDES ALGERIENS DE L'ISERE (ARAI)	1 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	2 000,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	3 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 300,00

ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	14 050,00
AG COMPT LET VAUCANSON/AMPERE	3 276,00
ALMO (ASSOC. DES LOCATAIRES DE MALHERBE OLYMPIQUE)	1 194,00
MAISON DES HABITANTS	2 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 405,00
ACCUEIL DES SDF	4 500,00
ADMR - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL ST NAZAIRE LES EYMES	1 200,00
AFAP/MAISON ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES NARVIK	400,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	57 400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
CLUB 1900 - ABBAYE JOUHAUX	400,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	6 000,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 000,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	6 800,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (ASS)	34 000,00
FEMMES SDF	13 000,00
LA MARELLE	11 000,00
LES GENTIANES	400,00
LES MENESTRELS	6 300,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	16 800,00
PIROUETTE	5 000,00
RESIDENTS & FAMILLES D'EHPA DE GRENOBLE (ASSOC. DES ...)	400,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	11 688,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	4 940,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

CELTIC CONNEXION (LA CONNEXION CELTE)	750,00
CERCLE DES ELEVES DE L'INP GRENOBLE	1 000,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	25 000,00
COMITE ALLIANCE FRANCAISE DE GRENOBLE	1 000,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE	900,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	30 000,00
ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG	800,00
ECOLE DE LA PAIX	10 000,00
FOYER DE L'ETUDIANTE	1 100,00
GLUCIDOC	800,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 900,00
POLYTECH'GRENOBLE	800,00
SURVIE ISERE ASS	2 700,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	900,00
ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS	2 500,00
ALPESOLIDAIRES	7 000,00
AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION	12 000,00
ARTISANS DU MONDE	3 200,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	11 196,00
CHAMBRE D'INDUSTRIE HOTELIERE DE L'ISERE/UMIH 38	1 600,00

CIDEM/ COMITE INITIATIVES DEVELOPPEMENT EURO-MEDITERRANÉENS	2 000,00
COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR	3 000,00
DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES MARCHES DE L'ISERE/ADPMI	1 000,00
JEMI FRANCE/JOINT EQUIPMENT MANUFACTURERS INITIATIVE FRANCE	10 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
L'ATELIER S.I.I.S	4 000,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 200,00
MINALOGIC PARTENAIRES	5 000,00
NANGADEF	2 000,00
NOUVELLE PLANETE	1 200,00
PONY/RIVES DICOSTANZO	4 000,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	33 000,00
UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE - LABEL VILLE	40 000,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	17 000,00
TOTAL ARTICLE	1 235 096,00

Article :6745 (chapitre 67)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 102,80
LE PLATEAU	552,90
MAISON DES JEUX ASS	1 269,70
TEAM LES GALAPIATS	2 135,40
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	120,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	897,70
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	8 326,00
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	668,20

COMMISSION Solidarité

ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	712,00
CCAS / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 183,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	312,10
MAISON DIOCESAINE DE GRENOBLE	249,70
MPT SAINT LAURENT	95,20
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 998,70
UNION DE QUARTIER TEISSEIRE	171,30

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	2 579,29
TOTAL ARTICLE	22 373,99
TOTAL BUDGET	1 257 469,99

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 28 janvier 2008

Il a été affecté une subvention de
à l'association **DIACONAT PROTESTANT**

705,12 €

Il convient de la ré-imputer sur le **CHAPITRE 67 - NATURE 6745**

PREFECTURE DE L'ISERE
02 OCT. 2009
SERVICE DU COURRIER

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, R.H.

C.M. du 20 avril 2009

Il a été affecté une subvention de
à l'association AMICALE ANCIENS MARINS COMBATTANTS

130,00 €

Il convient de la ré-imputer sur le CHAPITRE 65 - NATURE 6574

Conclusions adoptées

ADOPTÉE

Affichée le

- 7 OCT. 2009

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR



Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme BARACETTI, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme DRUHLON, Mme NEPI, Mme JOSSERAND, Mme HANFF, Mme MASSON, M. PILAUD, Mme CRIFO, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme VUAILLAT, M. DETROYAT, M. MOTTE, M. VOIR.

Votes séparés :

- Grenoble Métropole Hockey 38-SASP : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- SASP FC Grenoble Rugby : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- CEA-CENG : Commissariat à l'Energie Atomique : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Chambre d'Industrie Hôtelière de l'Isère UMIH38 : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Culture et Développement : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Minalogic Partenaires : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Polytech'Grenoble : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Université Pierre Mendès France- UPMF : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Université Stendhal Grenoble II : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

- Maison Diocésaine de Grenoble : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 1 - (A 031) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Esplanade : autorisation de demande de subventions.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des cofinancements auprès des partenaires institutionnels pour les expertises ou réalisations à mettre en oeuvre pour compléter l'approche environnementale de l'opération de renouvellement urbain de l'Esplanade.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité-Présidentielle - Société Civile)". Abstention : 6 "Écologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 048) - URBANISME AMENAGEMENT - Résorption de l'Habitat Insalubre au 2-4-6 rue Renauldou: saisine du préfet dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. PILAUD.

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de saisir le Préfet aux fins de lancer la procédure d'expropriation prévue par les dispositions de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 (articles 13 à 19) ;

- de demander à Monsieur le Préfet de l'Isère qu'il :

- déclare d'utilité publique l'expropriation du lot numéro 7 de l'état descriptif de division de la copropriété 2 rue Renauldou et des lots n° 2, 5 et 8 de l'état descriptif de division de la copropriété du 4A rue Renauldou et des lots n° 9 et 13 de l'état descriptif de division de la copropriété du 4B rue Renauldou conformément à l'état et aux plans parcellaires ci-annexés ;

- déclare cessibles les immeubles susvisés au bénéfice de la ville de Grenoble ;

- dise que le bénéficiaire de l'opération sera la Ville de Grenoble ;

- fixe le montant des indemnités provisionnelles sur la base des avis de France Domaine en date des 27 et 29 avril et 9 juillet 2009, soit :

. 295 000 € pour le lot 7 sis 2 rue Renauldou,

. 104 000 € pour le lot 13 sis 4 rue Renauldou, sans évaluation du fonds de commerce,

. 90 000 € pour les lots 2, 5 et 8 sis 4 rue Renauldou,

. 90 000 € pour le lot 9 sis 4 rue Renauldou, sans évaluation du fonds de commerce.

- de consigner à la Caisse des dépôts et consignations, le montant des indemnités provisionnelles qui seront déterminées ainsi que les éventuelles autres indemnités dues au titre de la loi n°70-612 du 10 juillet 1970 ;

- de s'engager à réaliser cette opération de Résorption de l'Habitat Insalubre au 2-4-6 rue Renauldou dans un délai de 4 ans suivant la décision de l'organisme compétent à intervenir.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un bien à l'Établissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) sis 1 impasse du Vercors (1 rue Eugène Boussant) et demande de portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à l'Établissement Public Foncier de la Région Grenobloise le bien sis 1 impasse du Vercors (1 rue Eugène Boussant) pour un montant de 405 480 € ;
- de demander à l'EPFL-RG de porter ce bien et de le classer en réserve foncière au titre du dispositif " renouvellement urbain " ;
- de s'engager à respecter les conditions de générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Établissement Public Foncier Local ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition, relatives aux réserves foncières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de locaux sis 33 rue Joseph Chanrion à la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.
Intervention(s): Mme CADOUX, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder au prix de 115 000 € à la Ligue de l'enseignement de l'Isère un ensemble immobilier sis 33 rue Joseph Chanrion, cadastré section BY 30, constitué de bureaux (lots n° 177 et 182 de l'état descriptif de division) et deux réserves en très mauvais état ou à l'état brut, d'une surface globale de 650 m² ainsi que dix places de parking n° 427, 428, 444, 445, 446, 447 449, 450 et 451 au niveau inférieur et n° 554 au niveau supérieur du parking Silo Mutualité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition des murs d'une épicerie 118 galerie de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir pour un montant de 47 000 € les murs et le fond de commerce de l'épicerie de M. HAMADA Redjem sis 118 Galerie de l'Arlequin ;
- d'autoriser M. HAMADA à disposer des locaux pendant une durée de 4 mois après la signature de l'acte de vente afin de liquider son stock, moyennant une redevance totale de 480 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention de mise à disposition ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Legs ORSIER-ZEBERT : cession d'un appartement situé 10 rue Joseph Bouchayer à Grenoble à Madame Anabela MACHADO et Monsieur Jérôme LACHAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame ANABELA et Monsieur Jérôme LACHAUD l'appartement de type T3 avec cave et garage, provenant du legs ZEBERT-ORSIER situé au 7^e étage, 10 rue Joseph Bouchayer, à Grenoble ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 125 000 € compris 5 060 € d'honoraires de négociation, soit un montant de 59 970 € pour la commune de Grenoble ;
- de dire que le montant de cette cession sera utilisé au bénéfice des handicapés mentaux ou moteurs, notamment par le versement de subventions aux associations d'handicapés et par la réalisation d'aménagements destinés à leur accessibilité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (A 018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'un logement sis 4 rue Renauldon dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de M. et Mme BARBIER le logement sis 4 rue Renauldon montée A, 4^e étage, d'une surface d'environ 20 m² représentant le lot numéro 12 de l'état descriptif de division pour un montant de 18 000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir 2 appartements 72 rue du Vercors et demande de portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise, d'acquérir, au titre du dispositif "Renouvellement Urbain", l'appartement situé 72 rue du Vercors au 1^{er} étage avec cave appartenant à Monsieur Angelo PACE au prix de 110 000 € ;
- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise, d'acquérir, au titre du dispositif "Renouvellement Urbain", le studio situé 72 rue du Vercors au rez-de-chaussée appartenant à Madame Chantal GAY au prix de 40 000 € ;
- de s'engager à respecter les conditions générales de portage définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition relatives à ces réserves foncières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 025) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de deux logements 5 rue Bayard à Pluralis dans le cadre de l'opération "Lots Diffus".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à PLURALIS au 1er étage du 5 rue Bayard, un appartement de type 3 d'une surface de 76 m² environ et une cave, représentant le lot 6 de l'état descriptif de division, à destination de logement social ;
- de céder à PLURALIS au 2e étage du 5 rue Bayard, un appartement de type 4 d'une surface de 91 m² environ et d'une cave représentant les lots 19 et 20 de l'état descriptif de division, à destination de logement social ;
- de dire que cette cession interviendra pour un montant total de 200 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)", Pour le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 032) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Villeneuve : Acquisition de plusieurs boxes "garage" dans les silos 3 et 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir deux boxes "garage" de 16 m² chacun et de grande hauteur appartenant à Mme Sylvie ALBRESPY dans le silo 3 à la Villeneuve pour un montant de 15 000 € ;
- d'acquérir un box "garage" de 16 m² appartenant à Mme Edith Guillemain dans le silo 5 à la Villeneuve pour un montant de 6 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 049) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de locaux et régularisation d'une servitude de passage au profit de GRENOBLE ALPES METROPOLE dans l'immeuble le Forum sis 3 rue Malakoff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à GRENOBLE ALPES METROPOLE 235 m² de locaux de bureaux situés au 1er étage du Forum, 3 rue Malakoff, pour un montant de 170 000 euros ;
- d'autoriser GRENOBLE ALPES METROPOLE à prendre possession des lieux sans attendre la réitération en acte authentique et à débiter les travaux nécessaires à l'installation de ses services ;
- de créer une servitude de passage tout public au profit de GRENOBLE ALPES METROPOLE sur les parties privatives de la ville de Grenoble situées au niveau du rez-de-chaussée inférieur du Forum, conformément au plan ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 010) - URBANISME REHABILITATION - Opération de Restauration Immobilière. Immeuble 76 quai Perrière à restaurer : déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les motifs et considérations précités justifiant le caractère d'intérêt général du projet de restauration immobilière soumis à enquête publique ;**
- **de déclarer ce projet d'intérêt général.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A 039) - ADMINISTRATION GENERALE - Opération de restauration immobilière Croy Chasnel/Pierre Bûcher - protocole transactionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel annexé ;**
- **d'autoriser le versement de la somme de 19 156,27 € H.T. soit 20 209,86 € T.T.C. au liquidateur judiciaire de la société AB+ Peinture.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (A 012) - ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 passée avec la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA).
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **l'attribution d'une deuxième subvention de 11 688 € au titre de l'année 2009 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, passée avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA- Section Isère), ci-annexé.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (A 013) - ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 passée avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **l'attribution d'une deuxième subvention de 4 940 € au titre de l'année 2009 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, passée avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, ci-annexé.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (A 045) - ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre de l'appel à projet Rhône-Alpes Ecocitoyens.
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de la région Rhône-Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (A 047) - DECHETS URBAINS - Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains pour l'exercice 2008.
Intervention(s): M. GRASSET, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Contre : Le reste.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)".

Ne prend pas part au vote : 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. LAERON). Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (A 043) - ENERGIE - Diagnostic énergétique du Musée de Grenoble.
Demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes, au Département de l'Isère et à l'ADEME.
Intervention(s): M. GRASSET, M. NOCODIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de l'ADEME, des demandes de subventions concernant le financement d'un diagnostic énergétique du Musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (A 027) - DOMAINE PUBLIC - Parc des Champs Elysées - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'activité petit train et véhicule ambulants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public selon laquelle Monsieur GROSSO J. Antoine est autorisé à exercer l'exploitation du petit train dans l'enceinte du parc des Champs Elysées, pour une durée de 10 ans à compter de la notification de la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération Mistral Eaux-Clares - Plan de relance METRO / REGION - Réalisation d'un espace dédié à l'animation de proximité au sein du quartier Mistral Eaux-Clares.

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce programme de réhabilitation pour un montant prévisionnel de 179 000 € hors taxes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès des partenaires

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de construction de l'EHPAD "Bois d'Artas" réalisée par PLURALIS dans la ZAC de Bonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et PLURALIS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;

- de verser à PLURALIS la participation de la Ville à l'opération de construction de l'EHPAD "Bois d'Artas" telle que décrite ci-dessus, pour un montant de 730.000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (B 004) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par SCIC Habitat Rhône Alpes, 131 rue des Alliés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône Alpes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;

- de verser à la SCIC Habitat Rhône Alpes la participation de 159 000 € à l'opération de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (B 007) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisée par ACTIS, 33 avenue Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et ACTIS relative à l'opération située 33 avenue Jeanne d'Arc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- de verser à ACTIS la participation de 70 000 € à l'opération d'acquisition-amélioration de logement social telle que présentée ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (B 010) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de construction de logements sociaux réalisée par Grenoble Habitat dans la ZAC de Bonne - îlot N.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et Grenoble Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à Grenoble Habitat la participation de 96 000 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 32 - (B 019) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de démolition de la 3ème tranche de Jean Macé réalisée par ACTIS.
Intervention(s): M. DE SANS NICOLAS, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- de verser à ACTIS une participation de 108 670,25 € à l'opération de démolition telle que présentée ci-dessus.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 33 - (B 029) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'attribuer une subvention de 13 000 € à l'association Femmes SDF.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (B 028) - PETITE ENFANCE - Avenants financiers aux conventions signées entre la ville de Grenoble et les associations Entraide familiale, Dépann'Familles, Chez Pom, Flore et Alexandre et AUESC Bajatière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants entre la ville de Grenoble et les associations Entraide familiale, Dépann'Familles, Chez Pom, Flore et Alexandre et l'AUESC Bajatière;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (B 022) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le conseil général de l'Isère relative à l'activité de vaccination de la Direction Santé Publique et Environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre le département de l'Isère et la ville de Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (B 023) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Etat relative à la démarche d'Atelier Santé Ville.
Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l' Etat, relative à l' Atelier Santé Ville de Grenoble qui prévoit une participation de l' Etat de 55 000 € pour l'année 2009.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (B 024) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Mutuelle des étudiants (L.M.D.E.), relative à une expérimentation de prévention en centre ville.
Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. le Maire, M. DE SANS NICOLAS, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Mutuelle des Etudiants (L.M.D.E.).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
- de verser une subvention de 29 528 € (vingt neuf mille cinq cent vingt huit euros) à la L.M.D.E.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 38 - (B 021) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Transfert du service de collecte et de traitement des déchets à risque infectieux de la ville de Grenoble à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (la METRO).
Intervention(s): M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les dispositions mises en place par les délibérations adoptées au Conseil Municipal du 20 octobre 1997 et de celui du 19 octobre 1998.
- de transférer à la METRO l'ensemble des conventions existantes jusqu'à leur extinction et d'organiser le maintien de la prestation par la METRO, à compter du 10 septembre 2009.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière (annexe n°1) qui permet de verser 1 492,35 euros (mille quatre cent quatre vingt douze euros et trente cinq centimes) T.T.C. à la communauté d'agglomération, ce qui correspond aux montants des cotisations des adhérents grenoblois perçues par la ville de Grenoble calculés au prorata des mois restant dus après la date du 10 septembre 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention financière entre la Ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole - Financement de l'enquête d'usages sur la propreté et le système de collecte des ordures ménagères à la Villeneuve.
Intervention(s): M. MOTTE, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de passer une convention entre la Ville de Grenoble et la Métro permettant le co-financement de l'enquête d'usages sur la propreté et le système de collecte des ordures ménagères à la Villeneuve à hauteur de 50% du montant total (24 638 € TTC);
- de mandater Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 40 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - CODASE pour un montant de 1 800 €
 - Régie de quartier Villeneuve Village Olympique pour un montant de 3 000 €
 - CLEF pour un montant de 3 000 €
 - MPT Saint Laurent pour un montant de 1 500 €
 - MJC Prémol pour un montant de 700 €
 - MJC Villeneuve pour un montant de 2 300 €
 - Maison des Habitants pour un montant de 1 700 €
 - Le Plateau pour un montant de 5 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants entre la ville de Grenoble et les associations subventionnées lors des conseils municipaux des 8 juin, 6 juillet et 28 septembre 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE, Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme MONERY, Mme MASSON, Mme CRIFO, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme HANFF, Mme DRULHON, M. VOIR.

DELIBERATION N° 41 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local situé 45 rue Anatole France à l'association culturelle Mistral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition à titre onéreux le local sis, 45 rue Anatole France à l'association culturelle Mistral, moyennant un loyer annuel de 1300 TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 43 - (B 020) - SECURITE CIVILE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble et Gaz Electricité de Grenoble relative à une astreinte de première intervention électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec Gaz Electricité de Grenoble, relative à une astreinte de première intervention électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions financières conclues entre la Ville de Grenoble et les associations du secteur culturel pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations : LE STUD - PMI /ROCKTAMBULE - Atelier de Recherche et de création dramatique, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé) affectées pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Participation à la "Journée d'art contemporain". Gratuité de l'entrée au Musée le 10 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la gratuité pour l'entrée au Musée le samedi 10 octobre 2009 de 10 heures à 18 heures 30.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Annexe à la convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux (RMN). Dépôt-vente du catalogue de l'exposition Duncan Wylie du 4 juillet au 27 septembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de dépôt-vente entre la RMN et la ville de Grenoble pour le catalogue de l'exposition "Duncan Wylie", présentée au Musée du 4 juillet au 27 septembre 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention de dépôt-vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Modification de la convention entre le Département de la Loire et la ville de Grenoble pour le dépôt de pièces de faïences au Château de la Bastie d'Urfé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt du Département de la Loire pour le Château de la Bastie d'Urfé,
- de ratifier les termes de la nouvelle convention avec le Département de la Loire relative au dépôt de ces objets remplaçant celle validée par délibération en date du 19 avril 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Bilan financier des expositions temporaires pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés des expositions temporaires de l'année 2008 du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un bureau situé 62 rue Ampère à Grenoble, pour l'association "Vues d'en face".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 62 rue Ampère, 38000 Grenoble à l'association Vues d'en Face,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Tarification de l'ouvrage "Marc Pessin, regards sur l'oeuvre".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire l'ouvrage "Marc Pessin, regards sur l'oeuvre" au tableau tarifaire des bibliothèques pour un montant de 47 €, à l'annexe 1 de la délibération susvisée, rubrique "vente de publications".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution du Grand Prix de la ville de Grenoble accordé au lauréat 2009 du Festival du Court Métrage en plein air de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300€ au lauréat conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, Maison de la Culture de Grenoble, au titre de l'année 2009.

Intervention(s): M. BERTRAND, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière qui prévoit le versement d'une subvention de 100 000 euros pour l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble au titre de l'année 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association STUD.

Intervention(s): M. STORNY, Mme BARACETTI, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par Mme BARACETTI, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Association STUD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de création - Tarifs des spectacles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du Théâtre de Création, à compter du mois de septembre 2009, tels qu'ils sont exposés ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour la réalisation d'un programme 2008-2010 de connaissance, de conservation et de transmission du patrimoine naturel remarquable (phase 2010).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du programme 2008-2010 de connaissance et de transmission du patrimoine naturel remarquable le versement de sa participation pour la réalisation de la phase 2010 de ce programme, à savoir 12 450 € pour l'organisation des Rencontres du patrimoine naturel sur le thème " La connaissance et la valorisation des mammifères sauvages de Rhône-Alpes" et 8 900 € pour la réalisation et la publication d'un fascicule et d'un poster sur "27 mammifères remarquables de la Région Rhône-Alpes".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (C 032) - AFFAIRES CULTURELLES - École supérieure d'art de Grenoble - Tarification pour vente de livres, revues et cassettes vidéos de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs suivants concernant la vente de ces documents qui aura lieu le vendredi 9 octobre 2009 :

Catalogues d'exposition et monographies d'artistes :

moins de 10 pages = 0,50€

de 10 à 50 pages = 1,00€

de 51 à 100 pages = 2,50€

plus de 100 pages = 5,00€

Livres :

Essais et fictions = 1,00€

Livres anciens :

Petit format = 5,00€

Moyen format = 10,00€

Grand format = 15,00€

Périodiques :

1 numéros = 0,50€

5 numéros = 2,00€

Cassettes vidéo :

Documentation et fiction = 0,50€

- d'autoriser la réaffectation à l'école supérieure d'art de Grenoble de la recette correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (C 014) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M.VOIR.

DELIBERATION N° 58 - (C 015) - JEUNESSE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.
Intervention(s): Mme PLET, Mme VINCENT, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme VINCENT, Mme BARACETTI, M. VOIR, M. BRON, Mme PERRIER.

Vote séparé :

- Convention avec l'association CAP BERRIAT:

Abstention : 6 MODEM + 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)".

Pour : Le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 59 - (C 013) - EDUCATION - Validation du programme grenoblois 2009 (septembre -décembre) d'actions de réussite éducative.
Intervention(s): Mme TAVEL, M. BRON, M. MOTTE, Mme DESLATTES, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme 2009 du Dispositif de réussite éducative du territoire grenoblois, tel que présenté dans le tableau financier annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à percevoir la participation financière du groupement d'intérêt public et de la CAF aux actions des services ville labellisées "dispositif de réussite éducative";
- d'autoriser le Maire à signer les conventions financières relatives au dispositif de Réussite éducative 2009.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 PC. Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 60 - (C 030) - EDUCATION - Convention de mise à disposition de locaux à l'Ecole élémentaire Libération pour le dispositif relais du Collège Olympique de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble, l'Inspecteur de l'Education Nationale et le Principal du Collège Olympique pour l'hébergement du dispositif relais à l'école élémentaire Libération pour l'année scolaire 2009-2010;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (C 028) - RESTAURATION - Mise à disposition à l'association MJC Mutualité du restaurant scolaire Menon situé 22 Place Jean Moulin à Grenoble - Autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président de la MJC Mutualité la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme SIMIAND.

DELIBERATION N° 62 - (C 010) - SPORT - Conventions générales avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (C 011) - SPORT - Conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations Football Club Allobroges ASAFIA (FC2A) et Grenoble Eybens Sport Boules (GESB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions générales d'objectifs jointes en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations Football Club Allobroges ASAFIA (FC2A) et Grenoble Eybens Sport Boules (GESB), lesquelles prévoient l'affectation des subventions suivantes : 9 500 € pour le Football Club Allobroges ASAFIA et 2 300 € pour Grenoble Eybens Sport Boules,

- de dire que ces conventions seront conclues pour une durée de trois saisons sportives à compter de la saison 2008-2009, et qu'elles pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période pluriannuelle,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec chacune des associations concernées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (C 023) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2010 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC), sur crédits budgétaires 2010 et au titre de la saison sportive 2009-2010, une première subvention égale à 80 % du montant de la subvention 2009, soit 162 400 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 65 - (C 029) - SPORT - Conventions pour missions d'intérêt général avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38) et la SASP FC Grenoble Rugby (FCG Rugby) : avenants financiers pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 et avec la SASP FC Grenoble Rugby un avenant financier joint en annexe, lequel prévoit l'affectation des subventions suivantes :

- 40 000 € : SASP Grenoble Métropole Hockey 38**
- 40 000 € : SASP FC Grenoble Rugby.**

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 66 - (C 007) - MONTAGNE - Convention de partenariat avec l'association Team Isère Montagne pour la mise en oeuvre de l'opération "les accros de la montagne".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée entre la ville de Grenoble et le Team Isère Montagne pour l'opération les "accros de la montagne", laquelle prévoit notamment le versement d'un concours financier de 700 euros par participant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 67 - (C 033) - ADMINISTRATION GENERALE - Cuisine centrale - Protocole transactionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec le groupement d'entreprises EIFFAGE CONSTRUCTION ISERE (mandataire), AKTIS Architecture, ARWYTEC/ IMR, CSD Azur, titulaire du marché n° 06 A 008 moyennant le versement par la ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 43 000 € HT (en valeur du mois m0 de référence du marché) ramené à 47 945 € HT valeur décembre 2008 (57 342.22 € TTC);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole ci-annexé à la présente délibération ;
- de s'acquitter des sommes dans les conditions définies par le protocole transactionnel.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 68 - (C 034) - ADMINISTRATION GENERALE - Pôle jeunesse sport culture Mistral, "Le Plateau"- protocole transactionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel annexé ;
- d'autoriser le versement de la somme de 11 221,86 € H.T. soit 13 421,33 € T.T.C. à Maître GUYOT, liquidateur de la société RATTO PERENON.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 69 - (D 016) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations civiles de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) sinistrées par les inondations.

Intervention(s): M. DETROYAT, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. DETROYAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la ville de Ouagadougou au profit des populations civiles sinistrées par les inondations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 70 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme de travaux d'investissements sur le site d'Alpexpo - Approbation de l'avant projet définitif - Validation du coût prévisionnel définitif des travaux et de l'estimation du coût total de l'opération - Passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. KUNTZ, Mme NECIB, Mme MODELSKI, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet définitif établi par le cabinet PATRIARCHE & Co pour le programme de travaux d'investissements relatif à la requalification du site d'Alpexpo.

- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 9.727.100 € HT.

- de fixer le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'oeuvre à 1.126.943,98 € HT, dans le cadre d'un avenant n° 1 au marché (08A232) passé avec le groupement composé du cabinet PATRIARCHE & Co et d'ARCORA. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

- de porter le montant de l'autorisation de programme "Alpexpo : programme de travaux d'investissements" à hauteur de 11.779.043, 98 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document contractuel avec la SAEML Alpexpo relatif aux conditions de mise en oeuvre des travaux à l'intérieur du site d'Alpexpo.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autorisations administratives préalables à la réalisation des travaux.

- de lancer les procédures de commande publique préalables à la passation des marchés de travaux.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 71 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'Association des Unions Commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2009 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CEMOI : convention entre la ville de Grenoble et la Compagnie de Chauffage pour la fourniture de chauffage et de rafraichissement d'air.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 73 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Bouchayer Viallet - Réaffectation des droits liés à la servitude d'usage de parking au 155 cours Berriat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM InnoVia à supprimer certaines servitudes d'usage à vocation de parking grevant la parcelle IN numéro 70 appartenant à la SEM InnoVia et à affecter des droits d'usage à vocation de parking sur la parcelle IN numéro 63 au profit d'Actiparc (Buroclub), d'une part et, d'autre part au profit des SCI Carré des Halles, Gorky et Centre Berriat sur l'impasse existante desservant les SCI Gorky et Centre Berriat (partie de la parcelle IN numéro 70) ;

- d'accepter la suppression du droit d'usage de parking de la Ville sur la parcelle IN numéro 70.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 74 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention de financement du projet CLINATEC.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme GIROD DE L'AIN, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement du projet CLINATEC;
- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans cette convention.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 75 - (D_004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Solidarité femmes et la ville de Grenoble, avenant pour 2009 et mise à disposition de locaux.

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci-jointe de mise à disposition des locaux du 34 avenue de l'Europe - immeuble le Trident à Grenoble, à l'association Solidarité Femmes,
- d'accorder à l'association Solidarité Femmes Grenoble, les subventions annuelles de fonctionnement complémentaires au titre de l'année 2009, pour un montant de 8 000 € au titre de l'insertion et 3 940 € au titre de la santé publique,
- d'accorder à Solidarité Femmes Grenoble, une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 50 000 € en 2009; cette subvention étant conditionnée à la mobilisation d'une aide exceptionnelle de l'Etat et du Conseil général,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention de mise à disposition ci-joints.

Délibération : Adoptée.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme HANFF.

DELIBERATION N° 78 - (D_003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'association "Culture et Développement" - Avenant financier pour l'exercice 2009.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. DETROYAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Culture et Développement", un avenant financier d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2009, pour la mise en oeuvre de sa coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 79 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Chaufferie Ciel-Régie 2C
- Subvention dans le cadre des manifestations organisées pour le 10ème anniversaire du jumelage entre les villes de Grenoble et Ouagadougou (Burkina Faso).
Intervention(s): Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer à la Chaufferie Ciel-Régie 2C, une subvention complémentaire de 25.000 € pour l'exercice 2009, dans le cadre des manifestations organisées pour la célébration du 10ème anniversaire du jumelage entre les villes de Grenoble et Ouagadougou (Burkina Faso).

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 2 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme BARACETTI, M. DERBAL) + 1 GOC (Mme NECIB). Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 80 - (D 014) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix" pour l'année 2009.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. le Maire, M. DETROYAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Ecole de la Paix", le protocole d'accord pour l'année 2009,
- de verser une subvention de 10 000 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2009, pour les activités prévues par cette association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 81 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse partielle de dette à Monsieur Philippe ORARD d'un montant de 912,80 euros, correspondant à la moitié d'une régularisation, suite à sa mise en retraite pour invalidité, du versement de prestations maladie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 82 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention-cadre relative à l'organisation de concours et avenant financier, entre le Centre de Gestion de l'Isère et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer la convention-cadre et l'avenant financier pour 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 83 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Plan de Déplacement d'Administration.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer la participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 50 % sur l'abonnement SNCF et sur l'abonnement annuel TAG lorsque les agents ont souscrit les deux, à partir du 1er septembre 2009

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 84 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création et transformation de postes.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la création et la transformation des postes figurant dans l'annexe ci jointe.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 85 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Liste des fonctions essentiellement itinérantes donnant droit au versement de l'indemnité forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les délibérations des 20 décembre 1991, 13 mars 1992, 20 avril 1998, 17 janvier 2000, 21 mai 2001, 17 février 2003, 14 avril 2003, 20 octobre 2003, 17 mai 2004, 24 avril 2006, 29 janvier 2007 et 24 septembre 2007 ;

- d'actualiser la liste des fonctions essentiellement itinérantes ouvrant droit au versement de l'indemnité forfaitaire selon les modalités ci-dessus et d'attribuer l'indemnité forfaitaire annuelle aux personnels concernés ;

- de verser aux agents concernés, titulaires ou non titulaires recrutés sur un emploi permanent, semestriellement à terme échu, pour tenir compte des absences et sur production de justificatifs établis par le chef de service, le montant annuel de 210 € fixé par arrêté ministériel, proportionnellement au temps de travail pour les agents effectuant un temps partiel ou un temps non complet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 86 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. BOURIAT, Directeur des Ressources Juridiques.

Reprise de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A166 - 09A295 - 09A392 - 09A391 - 09A286.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 87 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A425 - 08A426 - 07A613 - 07A619 - 07A620 - 07A625 - 07A626 - 07A614 - 07A615 - 07A616 - 07A617 - 07A618 - 07A676 - 07A677 - 07A622 - 07A623 - 07A624 - 06A131 - 06A132 - 06A136 - 06A140 - 03A220 ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Renouveau urbain de la Villeneuve : Réaménagement des espaces publics de la ZA des Peupliers :

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

- Maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'école Lesdiguières - Lucie Aubrac :

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)". Pour : Le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 89 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales. Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous avec Gérard CLAISSE, Vice Président en charge de la participation citoyenne et du Conseil de développement pour échanger sur les chartes respectives
- le 19 juin 2009 à Lyon - MME MASSON

Rendez-vous au Ministère de l'Intérieur sur la tranquillité publique dans les grandes villes
- le 29 juin 2009 à Paris - M. SAFAR

Conseil d'Administration de l'UNML
- le 2 juillet 2009 à Paris - M. DJELLAL

Assemblée générale de l'Association des Villes Universitaires de France
- le 3 juillet 2009 à Montpellier - M. BETTO

Conseil de Discipline de Recours au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône
- le 7 juillet 2009 à Lyon - M. SALAT

"Grenelle des ondes" organisé par le Ministère de la santé : réunion du comité opérationnel chargé des 'modélisations et expérimentations concernant l'exposition et la concertation"
- le 7 juillet 2009 à Paris - M. LAERON

Commission des Finances de l'Association des Maires des Grandes Villes de France
- le 7 juillet 2009 à Paris - MME BLANC TAILLEUR

Débat/Exposition sur le thème "les villes en mouvement"
Rendez-vous avec M. Michel DESTOT, Député, Maire de Grenoble et Monsieur Alexandre CHEMETOFF, Architecte
- du 7 au 9 juillet 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Visites des expositions en cours à la Cité de l'architecture et du Patrimoine (Palais de Chaillot) organisées par la SEM
- le 15 juillet 2009 à Paris - MME BLANC TAILLEUR

Les rencontres à Avignon organisées par l'association des villes et régions de la grande Europe pour la culture
- du 15 au 18 juillet 2009 à Avignon - MME BARACETTI

Rendez-vous avec M. Michel DESTOT, Député, Maire de Grenoble et Mme Jeanine Le CALVEZ, Présidente de PRIARTEM
- le 16 juillet 2009 à Paris - M. LAERON

Rencontre avec M. MORAND, Directeur de la sureté du domaine public
- les 20 et 21 juillet 2009 à Montpellier - M. SAFAR

Recrutement DG/CCAS
- le 21 juillet 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Réunion avec M. Patrick ALLEMAND, Vice Président de la Région P.A.C.A.
- le 28 juillet 2009 à Nice - M. PILAUD

Commission AMG VF Développement Urbain Durable Environnement "Spéciale Grenelle 2"
- les 26 et 27 août 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Rendez-vous Institut ASPEN France
- du 27 au 29 août 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Conseil d'Administration des Musiciens du Louvre
- le 28/08 2009 à La Côte St André - MME BARACETTI

Championnat de Football Professionnel
- le 29 août 2009 à St Etienne - MME DRULHON

Comité stratégique Grenelle bâtiment "chantier copropriétés"
- le 2 septembre 2009 à Paris - MME VUAILLAT

Bureau de l'UNML
- le 8 septembre 2009 à Paris - M. DJELLAL

Séminaire UNML
- du 9 au 11 septembre 2009 à Pertuis - M. DJELLAL

Conférence du Spectacle Vivant en Rhône-Alpes
- le 10 septembre 2009 à Lyon - MME BARACETTI

"Grenelle des ondes" organisé par le Ministère de la santé : Réunion du Comité Opérationnel chargé des modélisations et des expérimentations concernant l'exposition et la concertation
- le 10 septembre 2009 à Paris - M. LAERON

Rendez-vous avec M. Michel DESTOT, Député, Maire de Grenoble et M. Frédéric MITTERAND, Ministre de la Culture et de la Communication
- le 16 septembre 2009 à Paris - MME BARACETTI

62ème Congrès UNCCAS
- les 16 et 17 septembre 2009 à Paris - MMES DESLATTES, HANFF et M. NOBLECOURT

Rencontre de travail avec Hugues BAZIN, Conseil et études économique et sociologique, sur le thème de la culture et l'éducation populaire
- le 22 septembre 2009 à Paris - MME NECIB

9ème Conférence des Villes
- le 23 septembre 2009 à Paris - MMES BARACETTI, NEPI, PLET, NECIB, PERRIER, CRIFO, BLANC TAILLEUR et MRS DELONGEVIALLE, BETTO, GARCIA, LAERON, PILAUD, DJELLAL, MOTTE, THIAI, BRON

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs". Pour : Le reste.

DELIBERATION N° 91 - (E 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) - Participation de la ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2009 à la convention cadre ci-annexé,
- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'une subvention de 113 000 euros sur crédits existants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 92 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2009.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle.

VŒUX :

- VŒU - Pour un nouveau PDU visant à diminuer de 40 % au moins les émissions de gaz à effet d'ici à 2020. Présenté par Olivier BERTRAND.

Intervention(s) : M. BERTRAND, M. SIEBERT, M. le Maire.

Vœu repoussé :

Pour : 6 « Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs » - Contre : Le reste.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail sur la réduction des gaz à effet de serre soit mis en place en associant la Ville de Grenoble, le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise, Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère ainsi que l'ensemble des partenaires concernés. Le groupe de travail déclinera, de manière précise, les objectifs de réduction à atteindre, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'habitat.

Cette proposition retient l'assentiment unanime des élus présents.

- VOEU - Contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal présenté par Monsieur Abderrahmane DJELLAL au nom du Groupe PS-PRG-MRC et Société civile, Groupe GO Citoyenneté, Groupe Modem, Groupe Ecologie et solidarité.

Intervention(s): M. VOIR, M. le Maire, Mme BOILEAU, M. DJELLAL.

Un amendement est présenté par M. DJELLAL. Celui est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Se prononce pour le retrait du projet de la loi postale 2009.
- Demande au Gouvernement de prendre en compte les résultats de la consultation citoyenne.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

- Vœu –Relatif à la privatisation de la Poste présenté par M. VOIR au nom du Groupe Communiste.

Vœu repoussé :

Pour : 4 PC + 1 Modem (Mme NEPI) – Ne prennent pas part au vote : 6 « Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs » - Contre : Le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H03

ANNEXE(S)

PETITE ENFANCE : Avenants financiers aux conventions signées entre la ville de Grenoble et les associations Entraide familiale, Dépann'Familles, Chez Pom, Flore et Alexandre et AUESC Bajatière.

Madame Céline DESLATTES expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction de la petite enfance, la ville de Grenoble participe, depuis de nombreuses années, aux financements des associations Entraide familiale, Dépann'Familles, Chez Pom, Flore et Alexandre et l'AUESC Bajatière.

En effet, la ville de Grenoble considère que ces associations poursuivent des objectifs en accord avec les champs d'actions prioritaires :

- ✓ l'accueil de proximité de la petite enfance,
- ✓ le développement psychomoteur et affectif du jeune enfant,
- ✓ l'éveil culturel et social,
- ✓ le soutien à la parentalité,
- ✓ et l'inscription de leur activité dans une coordination d'actions sociale visant à travailler en synergie et complémentarité avec les autres équipements petite enfance de la ville de Grenoble et lieux d'animation.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001, le montant des subventions supérieures à 23 000 € affectées par le Conseil municipal doit apparaître dans une convention signée avec les associations.

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes des avenants passés entre la ville de Grenoble les associations Entraide familiale, Chez Pom, Flore et Alexandre, Dépann'familles et l'AUESC Bajatière.

Montant des subventions versées à ces associations :

Chez Pom, Flore et Alexandre (subvention de fonctionnement)	55 000 €
Chez Pom, Flore et Alexandre (subvention de projet)	2 400 €
Dépann'Familles (subvention de fonctionnement)	37 000 €
Association Entraide Familiale (subvention de fonctionnement)	34 000€
AUESC Bajatière (subvention de projet)	2 000 €

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville, chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Solidarité du 16 septembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes des avenants entre la ville de Grenoble et les associations
Entraide familiale, Dépann'Familles, Chez Pom, Flore et Alexandre et l'AUESC
Bajatière;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée,
Mme Céline DESLATTES

Affichée le :

Liste des avenants financiers pour l'exercice 2009

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2009 voté au C.M. de Septembre 2009
LE STUD	Complément de la subvention 2009	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 23/02/2009	31/12/2009	16 000 €
PMI / ROCKTAMBULE	Complément de la subvention 2009	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20/04/2009	31/12/2009	8 000 €
Atelier de Recherche et de Création Dramatique	Complément de la subvention 2009	CONVENTION d'Objectifs DU C.M. DU 01/12/2003	31/12/2009	2 300 €

Etat financier des expositions temporaires 2008

EXPOSITION	B.P. TTC	Dépenses réalisées TTC	Recettes prévisionnelles	Recettes réalisées
Impressionisme	130 000,00 €	130 000,00 €	GEG 80 000 € FRAME 80 000 €	GEG 80 000 € FRAME 53 125 €
Chefs-d'oeuvres dessinés du XX ^e	175 000,00 €	106 221,79 €	Subvention DRAC 20 000€ Dépôt vente 3 500 €	DRAC 9 856 € Dépôt vente 5 400 €
Collection d'Art Africain	45 000,00 €	59 109,45 €	Subvention DRAC 10 000 € Dépôt vente 2 500 €	DRAC 9 856 € Dépôt vente 1 425 €
Henriette Deloras	15 000,00 €	23 937,93 €		
Wolfgang Laib	250 000,00 €	233 249,10 €	Subvention DRAC 30 000€ Dépôt vente 2 500 €	DRAC 4 438 € Dépôt vente 3 480 €
Patrick Faigenbaum	210 000,00 €	175 253,72 €	Dépôt vente 2 000 €	Dépôt vente 1 037 €
Hors les Murs	20 000,00 €	8 227,78 €		
Billetterie				367 000 €
TOTAL	845 000,00 €	735 999,77 €	230 500,00 €	535 617 €

AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre de création - Tarifs des spectacles**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville à la création artistique, le Théâtre de Poche est devenu Théâtre de Création en octobre 2005. Il est aujourd'hui rattaché à la Direction des Affaires Culturelles (CTP de novembre 2006), et est composé de deux salles : le Théâtre de Création et la Salle noire.

Il accompagne des compagnies locales, aux formes artistiques émergentes, pour la création de leurs spectacles.

Après l'expérience de quatre saisons, il est aujourd'hui proposé de reconduire les tarifs existants mais de ne plus proposer de carte d'adhésion pour un public déjà fidélisé par des tarifs attractifs et des propositions gratuites : rencontres, conférences et apéros sur le plateau. Par ailleurs, la programmation étant trimestrielle, cette carte ne semble pas adaptée à un théâtre dont l'activité est centrée sur le travail de résidence et de création.

- **Plein tarif : 10 € TTC** sur l'ensemble des représentations.

Ce tarif s'aligne sur les autres salles grenobloises de même capacité et proposant le même type de spectacles (compagnies locales, spectacles à faibles coûts de réalisation...).

- **Tarif Réduit : 6 € TTC**

Sur présentation d'un justificatif :

- Chômeurs, Rmistes.
- Demandeurs d'asile.
- Moins de 18 ans.
- Etudiants.
- Professionnels du spectacle.
- Membres des associations grenobloises avec lesquelles le Théâtres de Création-Ville de Grenoble aura passé une convention de partenariat : Alice, TTL.
- Groupes à partir de 10 personnes,
- Comités d'entreprises.

- **Tarif Scolaire pour les classes : 5 € TTC**

- Une exonération pourra être accordée aux professionnels concourant activement à la création des spectacles présentés et au bon déroulement du projet.

Les recettes ainsi générées sont inscrites, chapitre 70 – produits des services du domaine et ventes diverses, article 706.2 – redevances et droits des services à caractère culturel fonction 313 – théâtres.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 15 septembre 2009
- Ressources du 16 septembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du Théâtre de Création, à compter du mois de septembre 2009, tels qu'ils sont exposés ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

24

SECTEUR 1

Nom Association	Objet	Montant subvention
MJC PARMENIER	FONDS EVENEMENTIEL - Jeux de mariage	4 000 €
	PEL - 2008-2009 solde	34 850 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	15 300 €
	S. équipements - local musique	8 806 €
	Soit un total de :	62 956 €

SECTEUR 2

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	3 620 €
	CEJ- Volet Jeunesse - A3 spécifique printemps	360 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	6 600 €
	Soit un total de :	10 580 €
MJC ALLOBROGES	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	1 128 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	6 000 €
	Fonctionnement équipements - direction commune	10 000 €
	Soit un total de :	17 128 €
MJC MUTUALITE	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	532 €
	CEJ- Volet Jeunesse - B6 environnement spécifique printemps	230 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	6 600 €
	Fonctionnement équipements - SAF solde	43 935 €
Soit un total de :	51 297 €	
MPT SAINT LAURENT	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	2 228 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	7 800 €
	Fonctionnement équipements - direction commune	10 000 €
	Soit un total de :	20 028 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	ANIMATION GLOBALE - Ski hiver 2009	1 540 €
	GRATUITES - prêt de matériel	552,90 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	3 300 €
	CUCS - Art du cirque	4 533 €
	Soit un total de :	9 925,90 €
ME BACHELARD	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	1 148 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	7 200 €
	DRE - accueil d'enfants en grande difficulté	2 115 €
	DRE - parents enfants participent ensemble	1 680 €
	S. équipements - aide acquisition mobiliers	3 200 €
	Fonctionnement équipements	7 133 €
	Soit un total de :	22 476 €
MJC ANATOLE France	PEL - 2009-2010 1er versement	6 000 €
	Soit un total de :	6 000 €
MJC EAUX CLAIRES	CEJ- Volet Jeunesse - B2.1 enfant spectateur	2 000 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	8 400 €
	CUCS - Art du cirque - stage p5ques	320 €
	Soit un total de :	10 720 €

SECTEUR 4

AURSC BAJATIÈRE	PEL - 2009-2010 1er versement	3 600 €
	DRE - Accueil d'enfants en grande difficulté	1 902 €
	GRATUITES - prêt de matériel	1 102,80 €
	Soit un total de :	6 604,80 €
ME CLOS D'OR	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	2 160 €
	CEJ- Volet Jeunesse - A3 spécifique printemps	800 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	7 500 €
	Fonctionnement équipements - aide Beauvert	3 500 €
	Soit un total de :	13 960 €
MJC Lucie AUBRAC	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	702 €
	PEL - 2009-2010 1er versement	4 500 €
	Fonctionnement équipements - Poste médiateur	1 008 €
	Soit un total de :	6 210 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention	
SECTEUR 5			
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	PHC- 2009-2010 1er versement	7 800 €	
	Soit un total de :		7 800 €
ME TEISSEIRE	PEL- 2009-2010 1er versement	6 600 €	
	DRE- Accueil d'enfants en grande difficulté	4 600 €	
	DRE- parents enfants partir ensemble	351 €	
	Soit un total de :		11 551 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	PEL- 2009-2010 1er versement	10 500 €	
	CUCS- Accueil d'enfants porteurs d'handicap	4 000 €	
	SCV VIE SCOLAIRE- Foot. Participation au financement du poste d'agent d'accueil Grand Châtelet	5 000 €	
	Soit un total de :		19 500 €
SECTEUR 6			
MAISON des HABITANTS	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	1 478 €	
	PEL- 2009-2010 1er versement	8 100 €	
	DRE- parents enfants partir ensemble	1 600 €	
	DRE- Accueil d'enfants en grande difficulté	4 548 €	
	Soit un total de :		15 726 €
ME FREMOI	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	3 038 €	
	CEJ- Volet Jeunesse - A3 spécifique printemps	550 €	
	PEL- 2009-2010 1er versement	2 000 €	
	DRE- Accueil d'enfants en grande difficulté	2 800 €	
	DRE- parents enfants partir ensemble	1 510 €	
	Soit un total de :		9 898 €
ME VILLENEUVE	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	1 940 €	
	CEJ- Volet Jeunesse - A3 spécifique printemps	516 €	
	PEL- 2009-2010 1er versement	1 200 €	
	DRE- parents enfants partir ensemble	2 728 €	
	DRE- Accueil d'enfants en grande difficulté	4 400 €	
	Soit un total de :		10 784 €
MJC FREMOI	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	850 €	
	CEJ- Volet Jeunesse - B2.1 artistique projet Essen	1 650 €	
	FONDS EVENEMENTIEL- Projet Resen	2 000 €	
	Soit un total de :		4 500 €
MJC VILLENEUVE	CEJ- Volet Jeunesse - A3 quantitatif printemps	926 €	
	PEL- 2009-2010 1er versement	3 300 €	
	Soit un total de :		4 226 €
AUTRES ASSOCIATIONS			
ESPACE 600 (Association)	PEL- 2009-2010 1er versement	1 050 €	
	Soit un total de :		1 050 €
FRANCAS ISERE	FONDS EVENEMENTIEL- Fête de l'espace	9 500 €	
	Soit un total de :		9 500 €
MAISON DES JEUX	CEJ- Volet Jeunesse - G1 formation	2 758 €	
	GRATUITES- prêt de matériel	1 269,70 €	
	Soit un total de :		4 027,70 €
TEAM LES GALAPIATS	GRATUITES critères	2 135,40 €	
	ASSOC. RESSOURCES et AUTRES ASSOS. - SAF	8 000,00 €	
	Soit un total de :		10 135,40 €
TOTAL			346 583,80 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

14

SECTEUR 1

MJC PARMENTIER	OPERATION VVV- actions été	800 €	
	Soit un total de :		800 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	OPERATION VVV- actions été	3 270 €	
	Soit un total de :		3 270 €
ME BACHELARD	OPERATION VVV- actions été	535 €	
	Soit un total de :		535 €
MJC ANATOLE France	OPERATION VVV- actions été	1 900 €	
	Soit un total de :		1 900 €

SECTEUR 4

AUESC BAJATIÈRE	OPERATION VVV- actions été	1 100 €	
	Soit un total de :		1 100 €
MJC Lucie AUBRAC	OPERATION VVV- actions été	4 500 €	
	Soit un total de :		4 500 €

SECTEUR 5

LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	OPERATION VVV- actions été	1 000 €	
	Soit un total de :		1 000 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	OPERATION VVV- actions été	1 400 €	
	Soit un total de :		1 400 €

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS	OPERATION VVV- actions été	2 250 €	
	Soit un total de :		2 250 €
MJC PREMOL	OPERATION VVV- actions été	1 200 €	
	Soit un total de :		1 200 €
MJC VILLENEUVE	OPERATION VVV- actions été	2 250 €	
	Soit un total de :		2 250 €

AUTRES ASSOCIATIONS

CAP BERRIAT	INITIATIVE JEUNESSE-Fonction ¹ correspondant jeunesse solde	13 865 €	
	INITIATIVE JEUNESSE-projets	47 000 €	
	Soit un total de :		60 865 €
CODASE-COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	VVV- Jobs d'été 2009	37 500 €	
	Soit un total de :		37 500 €
LA BIFURK	INITIATIVE JEUNESSE-Fonction ¹ solde	10 000 €	
	Soit un total de :		10 000 €

TOTAL	128 570 €
--------------	------------------

Projets Réussite éducative (DRE) 2009 (septembre à décembre)

N°	Intitulé	Porteur	Lieu	Bénéficiaires	Descriptif synthétique de l'action	DRE
1. Aide à la maîtrise de la langue et accompagnement à la scolarité individualisé						
44	Accompagnement à la scolarité	CCAS Grenoble (CS Chorier Berriat)	Chorier Berriat	40 enfants et ados	Accompagnement scolaire des enfants en difficultés du secteur 1 (hébergés, primo-arrivants ...) : Acquisition de méthodes d'apprentissage et renforcement de l'autonomie personnelle.	1 500
195	Accompagnement à la scolarité des enfants du quartier Mistral	PASS	Mistral	35 enfants (primaire et collège) et 20 familles	Pour les enfants les plus en difficultés : _ 1h d'accompagnement scolaire individuel par semaine minimum à domicile dispensé par un bénévole recruté et formé _ sorties collectives (bibliothèque, découverte de ville...)	8 647
196	Expérimentation d'une structure passerelle	Gre-éducation jeunesse	Jouhaux	35 enfants de 2 à 3 ans	Projet expérimental de structure passerelle : Equipe pluridisciplinaire (institutrice, éducateur jeunes enfants et ATSEM) permettant de favoriser le passage de jeunes enfants de la famille vers l'école maternelle tout en accompagnant et impliquant les parents dans la démarche. Ce dispositif s'adresse en priorité aux enfants ayant peu fréquentés les lieux de socialisation extra familiaux.	6 670
202	PARLER BAMBIN	CCAS Grenoble	Villeneuve, Village Olympique, Teisseire, Abbaye	50 enfants 18 à 30 mois en crèche	Versant petite enfance du projet PARLER (prévenir les difficultés scolaires dans les milieux les plus défavorisés en améliorant l'acquisition des compétences langagières), 2 à 3 ateliers/semaine par groupe de 3 enfants max, 3 ou 4 groupes par structure. Session de 3 à 4 mois suivie d'une évaluation pour savoir si l'enfant peut sortir du dispositif.	6 600
203	Coup de Pouce Clé	UL /CSF	Villeneuve, Village Olympique, Teisseire, Abbaye	30 enfants de CP	5 enfants par club "coup de pouce" suivent 4 séances par semaine d'1h30 en 4 temps 1) échanger pendant le goûter 2) lecture 3) activités ludiques sur l'écriture et lecture 4) belle histoire racontée . Travail de liaison avec les parents afin qu'ils prennent le relais en fin de "coup de pouce"	12 000
204	Ateliers langage et communication (ex bain de langage)	Gre - Santé scolaire	Gre-ZUS	160 enfants de maternelle	Ateliers (28 ateliers sur l'année scolaire) de 4/5 enfants scolarisés en école maternelle, 2 fois par semaine sur des cycles de 20 semaines. Il s'agit d'utiliser des outils tels que le jeu, les livres et toutes autres activités ludiques, afin de multiplier les situations favorisant l'expression orale de chacun et de favoriser la participation des parents.	16 000
210	Accompagnement Éducatif et Scolaire	UL /CSF	Villeneuve, Mistral, Abbaye-Jouhaux, Teisseire	75 enfants	Accompagnement éducatif et scolaire avec ateliers de 4/5 enfants de l'école élémentaire, distingué en 3 temps 1) temps d'échange et d'écoute 2) temps de travail 3) travail sur projet collectif. Lien fort avec les parents et volonté d'articulation avec les autres acteurs des quartiers .	11 650
214	PARLER : actions périscolaires	ME Teisseire	Teisseire	24 enfants GS, CP et CE1	Ateliers périscolaires basés sur le jeu mettant l'enfant en situation de "PARLER", de se concentrer, d'écouter, de respect des règles.	2 520
2. Prise en charge éducative des élèves en rupture						
199	Permanence éducative des collégiés Olympique, Lucie Aubrac et Aimé Césaire	Codase	Village Olympique, Villeneuve et Mistral	150 collégiens	Dispositif d'accueil éducatif de collégiens exclus de l'établissement par mesure disciplinaire, sur une courte durée (1 à 7 jours). Ils sont pris en charge par un professionnel : recadrage éducatif, rappel à la loi, travail sur la situation personnelle et scolaire de l'élève. Interventions sur le temps scolaire concertées avec l'équipe des collégiés et la famille.	16 000
3. Développement des moyens des équipes pluridisciplinaires						
194	Cellule de coordination réussite éducative	Gre-éducation jeunesse	Gre-ZUS	500 (enfants, ados, petite enfance, famille)	Fonctionnement de l'équipe en charge de la Réussite Éducative à la ville grâce à un poste de coordination des "EPS" et à un poste en charge du suivi et de l'évaluation des actions.	22 500
197	Équipes pluridisciplinaires de soutien : des moyens à leur disposition	Gre-éducation jeunesse	Gre-ZUS	100 enfants et ados	Donner des moyens aux équipes pluridisciplinaires pour financer les parcours des enfants pris en charge par le dispositif (accès aux soins, pratique d'une activité culturelle, accompagnements de tous ordres...).	10 000

N°	Intitulé	Porteur	Lieu	Bénéficiaires	Descriptif synthétique de l'action	DRE
4. Actions de prévention sanitaire et d'accès aux soins						
211	Prévention et suivi des caries dentaires dans les écoles en ZUS	Gre - Santé scolaire	Gre-ZUS	300 enfants CP, CE1 et CM2	Grâce à l'embauche d'une assistante dentaire : 1) dépistage GS, CP, CM1 et CM2 (1300 enfants), 2) suivi en CP, CE1 et CM2 (300 enfants), 3) prévention et 4) statistiques sur la santé buccodentaire des écoles maternelles et élémentaires en ZUS et surtout accompagnement individualisé aux soins.	15 000
212	Prévention du surpoids et suivi des enfants obèses dans les écoles zus	Gre - Santé scolaire	Gre-ZUS	160 enfants	Recrutement d'une infirmière scolaire. Dépistage , suivi, accompagnement aux soins et prévention (PS, GS, CM2)	13 000
213	Prévention précoce des retards langagiers de l'enfant	AGECSA	Mistral Abbaye Teisseire et VN VO	professionnels des quartiers	Elaboration d'une formation pour l'identification de signaux d'alerte des situations de difficulté d'acquisition du langage et des possibilités d'accompagnement des parents visant à les conforter dans leur rôle éducatif. Formation à destination des généralistes et pédiatres de l'AGECSA. Présentation de ce travail aux partenaires du quartier. Cette action se veut orientée en direction des parents.	5 000
222	Accompagnement aux soins : troubles du langage des enfants	AGECSA	Mistral, Abbaye, Teisseire	25 enfants et ados	Favoriser l'accès à l'orthophonie en informant et en accompagnant tant les parents que les acteurs de terrain sur la prise en charge possible des enfants ayant des troubles de langage oral.	6 807
5. Accès aux loisirs et à la culture des plus fragiles						
205	Sorties culturelles pour les familles les plus en difficultés	Le Plateau	Mistral	8 familles	Permettre à des familles en grandes difficultés dont les enfants sont repérés par la structure et ses partenaires de bénéficier de sorties culturelles (théâtre, musées...). Ces sorties feront l'objet d'un accompagnement spécifique.	1 500
207	Réussite éducative pour les enfants en difficultés (Cie Les Petits Poids et Ateliers)	La Marmite	Villeneuve et Village Olympique	10 enfants et ados	Création collective de spectacles vivants (Cie Les Petits Poids) en lien avec un accompagnement culturel, social et éducatif. Favoriser leur confiance en eux, développer leurs compétences à travers l'expression artistique.	11 000
206	Accueil d'enfants en grandes difficultés pendant les temps de loisirs	Gre-Service J.V.A	Gre-ZUS	100 enfants	Intégrer les enfants les plus en difficultés des quartiers en ZUS et ceux des familles en grande précarité dans le collectif d'un centre de loisirs, centre aéré... (secteur 3,5, et 6 et familles repérées) en coordination avec les partenaires sociaux du quartier et grâce à un surencadrement.	11 000
6. Actions en direction des parents et des familles						
198	Ateliers langage et communication	CCAS Grenoble (CS Prémol)	Village Olympique	25 enfants de maternelle et leurs parents	Instaurer un espace de prévention précoce et d'étayage du lien parents / enfants au sein de l'école maternelle. 1 heure 2 fois semaine, dans chaque école maternelle du Village Olympique, suivie d'une permanence de 30 minutes pour rencontrer les familles (parent et enfant) .	2 400
Total						179 794

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
	Date de la convention	Validité de la convention		
Boxing Club Multisports Villeneuve	23-juin-2009	31-déc.-2011	4ème trimestre 2009 : subvention pour le personnel en position de détachement Rappel subventions déjà votées : 21 951 €	9 840 €
	délibération 53-C013 du 08/06/2009			
Grenoble Basket 38	5-févr.-2009	31-déc.-2011	Activités saison 2008-2009 - fonctionnement complémentaire exceptionnel Rappel subventions déjà votées : 60 000 €	5 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
Grenoble Gymnastique	16-févr.-2009	31-déc.-2011	Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement Rappel subventions déjà votées : 54 000 €	6 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
Grenoble Tennis	16-févr.-2009	31-déc.-2011	Activités saison 2008-2009 - fonctionnement complémentaire exceptionnel Rappel subventions déjà votées : 100 000 €	10 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
Office Municipal des Sports	14-mai-2009	31-déc.-2011	Activités 2009 - fonctionnement complémentaire exceptionnel	5 000 €
			Rappel subventions déjà votées : 40 000 €	
	délibération 24-C017 du 20/04/2009		Subvention exceptionnelle – organisation Forum des Sports le 5/09/2009	12 000 €
			Montant total	17 000 €

CREATION DE POSTE

Cette création correspond à la remunicipalisation des postes d'AGIR INFORMATIQUE n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire mensuel
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Systèmes d'Information	Technicien supérieur	151,67 heures

TRANSFORMATION DE POSTE

Cette transformation concerne des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins de la Direction Urbanisme, compte tenu de l'évolution de ses missions et de son organisation.

Département	Direction	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Environnement Urbain	Urbanisme	Ingénieur	Adjoint administratif	Favorable

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX : Liste des fonctions essentiellement itinérantes donnant droit au versement de l'indemnité forfaitaire.

Madame Marie-José SALAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales précise, dans son article 14, que l'organe délibérant de la collectivité peut déterminer les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, au titre desquelles peut être allouée une indemnité forfaitaire. Le montant maximum annuel de cette indemnité a été fixé par l'arrêté ministériel du 5 janvier 2007 à 210 €.

Vous avez défini par délibérations des 20 décembre 1991, 13 mars 1992, 20 avril 1998, 17 janvier 2000, 21 mai 2001, 17 février 2003, 14 avril 2003, 20 octobre 2003, 17 mai 2004, 24 avril 2006, 29 janvier 2007 et 24 septembre 2007, des fonctions essentiellement itinérantes, donnant droit au versement de l'indemnité forfaitaire.

Il convient d'actualiser cette liste et pour plus de lisibilité, de réunir l'ensemble de ces fonctions sur une seule délibération.

C'est pourquoi, il est proposé d'abroger les délibérations susmentionnées et d'établir la liste des fonctions essentiellement itinérantes comme suit :

Direction des Sports :

- Opérateurs des activités physiques et sportives
- Educateurs des activités physiques et sportives
- Coordonnateurs de secteur
- Adjoints aux coordonnateurs de secteur
- Chef du service Actions Transversales
- Agents chargés de l'organisation et de la coordination de l'animation sportive dans les quartiers
- Chef du service Administration Générale

Service Bureaux Publics

- Gardiens de cimetières

Service Initiatives Emploi

- Conseillers emplois
- Responsable des Conseillers emplois

Direction de la Santé Publique

- Médecin Directeur
- Secrétaires médico-sociales
- Educateurs des APS du CEPS
- Infirmières
- Assistants dentaires
- Assistants socio-éducatifs

Service Vie scolaire

- Encadrantes de terrain
- Formatrices internes
- Correspondants Vie scolaire

Service santé prévention social

- Assistants socio-éducatifs

L'indemnité forfaitaire fixée par arrêté ministériel sera versée aux agents concernés, titulaires ou non titulaires recrutés sur un emploi permanent, semestriellement à terme échu pour tenir compte des absences, et proportionnellement au temps de travail pour les agents effectuant un temps partiel ou un temps non complet. Le versement sera conditionné par la production de justificatifs établis par le chef de service.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources du 16 septembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger les délibérations des 20 décembre 1991, 13 mars 1992, 20 avril 1998, 17 janvier 2000, 21 mai 2001, 17 février 2003, 14 avril 2003, 20 octobre 2003, 17 mai 2004, 24 avril 2006, 29 janvier 2007 et 24 septembre 2007 ;**
- **d'actualiser la liste des fonctions essentiellement itinérantes ouvrant droit au versement de l'indemnité forfaitaire selon les modalités ci-dessus et d'attribuer l'indemnité forfaitaire annuelle aux personnels concernés ;**
- **de verser aux agents concernés, titulaires ou non titulaires recrutés sur un emploi permanent, semestriellement à terme échu, pour tenir compte des absences et sur production de justificatifs établis par le chef de service, le montant annuel de 210 € fixé par arrêté ministériel, proportionnellement au temps de travail pour les agents effectuant un temps partiel ou un temps non complet.**

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Marie-José SALAT

Affichée le :

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE				
N°08A785 le 07/08/2009	FOURNITURES	A.A.F. INTERNATIONAL DIVISION DE FILTRATION 93170 BAGNOLET	Fourniture de cellules de filtration d'air pour les divers équipements aérouliques des bâtiments de la Ville de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 10 000 € HT Montant maximum de 65 000 € HT
N°09A036 le 26/06/2009		EMBUNIC SARL 38300 BOURGOIN JALLIEU	Achat de matériels jetables spécifiques, hors articles courants de droguerie pour les services ayant une activité de restauration. Lot n° 1 : Achat de vaisselles et accessoires de restauration jetables.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 15 000 € HT Montant maximum annuel de 35 000 € HT
N°09A037 le 26/06/2009		EMBUNIC SARL 38300 BOURGOIN JALLIEU	Achat de matériels jetables spécifiques, hors articles courants de droguerie pour les services ayant une activité de restauration. Lot n°2 : Achat de plateaux repas jetables.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 15 000 € HT Montant maximum annuel de 35 000 € HT

N°09A038 le 26/06/2009		EMBUNIC SARL 38300 BOURGOIN JALLIEU	Achat de matériels jetables spécifiques, hors articles courants de droguerie pour les services ayant une activité de restauration. Lot n°3 : Achat de bavoirs, torchons et serviettes jetables.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 15 000 € HT Montant maximum annuel de 35 000 € HT
N°09A092 le 01/07/2009		PROVENCE DAUPHINE 38030 GRENOBLE CEDEX 2	Fourniture de fruits et légumes préparés et réfrigérés.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 15 000 € HT Montant maximum annuel de 65 000 € HT
N°09F093 le 18/06/2009		LA CENTRALE PROFESSIONNELLE LACHENAL 38011 GRENOBLE CEDEX 01	Fourniture de poisson frais.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 8 000 € HT Montant maximum annuel de 25 000 € HT
N°09F106 le 01/09/2009		MECAPLASTIC 85700 POUZAUGES	Fourniture et installation d'une étiqueteuse intégrée à la chaîne de conditionnement MECAPLASTIC S 4000 de l'atelier froid de la cuisine centrale.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 29 900 € HT

N°09F117 le 23/06/2009		PARAGON TRANSACTIONS 69300 CALUIRE	Achat de carnets de contravention.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 8 000 € HT Montant maximum annuel de 28 000 € HT
N°09F190 le 01/07/2009		GIRAUD MOTOCLTURE 38180 SEYSSINS	Achat de petits équipements horticoles. Lot n° 1 : Débroussailluses thermiques.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 6 000 € HT
N°09F191 le 30/06/2009		Etablissement P. GENIN MOTOCLTURE 38610 GIÈRES	Achat de petits équipements horticoles. Lot n° 2 : Cisailles thermiques.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 6 000 € HT
N°09F192 le 01/07/2009		GIRAUD MOTOCLTURE 38180 SEYSSINS	Achat de petits équipements horticoles. Lot n° 3 : Tondeuses autotractées.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 30 000 € HT
N°09F193 le 30/06/2009		Etablissement P. GENIN MOTOCLTURE 38610 GIÈRES	Achat de petits équipements horticoles. Lot n° 4 : Tronçonneuse élagage.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 6 000 € HT
N°09F196 le 24/08/2009		PRODUC DIFFUSION SARL 58000 NEVERS	Achat de produits d'entretien spécifiques aux piscines.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel de 10 000 € HT

<p>N°09F197 le 29/06/2009</p>		<p>ALS WC LOC 38800 PONT DE CLAIX</p>	<p>Location, nettoyage et services associés de la structure modulaire dans le cadre de la manifestation "l'été au Parc Paul Mistral". Lot n°1 : Location et installation de la structure modulaire à usage de sanitaires.</p>	<p>Marché passé sur décomposition de prix global et forfaitaire Pour un montant de 8 349 € HT</p>
<p>N°09F198 le 29/06/2009</p>		<p>ALS WC LOC 38800 PONT DE CLAIX</p>	<p>Location, nettoyage et services associés de la structure modulaire dans le cadre de la manifestation "l'été au Parc Paul Mistral". Lot n°2 : Nettoyage et services associés de la structure modulaire à usage de sanitaires.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant maximum de 13 000 € HT</p>
<p>N°09F248 le 09/07/2009</p>		<p>INTRACOM 38700 LA TRONCHE</p>	<p>Achat de matériels audiovisuels pour tous les services de la Ville de Grenoble. Lot n°1 : Petits matériels audiovisuels.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 2 000 € HT Montant maximum de 24 000 € HT</p>
<p>N°09F249 le 09/07/2009</p>		<p>ARTHESIS 38100 GRENOBLE</p>	<p>Achat de matériels audiovisuels pour tous les services de la Ville de Grenoble. Lot n°2 : Vidéo-projecteurs.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 2 000 € HT Montant maximum de 20 500 € HT</p>

<p>N°09F264 le 13/08/2009</p>		<p>PEPINIÈRES PILAUD 26380 PEYRINS</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers). Lot n°1 : Arbustes et petits conifères</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 1 000 € HT/an Montant maximum de 41 800 € HT/an</p>
<p>N°09F266 le 31/08/2009</p>		<p>SARL CHOLAT PÉPINIÈRES 73000 CHAMBÉRY</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers). Lot n°3 : Arbustes et conifères, petit et moyen développement.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 1 000 € HT/an Montant maximum de 20 000 € HT/an</p>
<p>N°09F267 le 14/08/2009</p>		<p>PEPINIÈRES DANIEL SOUPE 01400 CHATILLON S/CHALARONNE</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers). Lot n°4 : Arbustes et conifères, grand développement.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 1 000 € HT/an Montant maximum de 20 000 € HT/an</p>
<p>N°09F344 le 24/08/2009</p>		<p>DIMO S.A.S. 25045 BESANÇON</p>	<p>Fourniture de tee-shirts et badges imprimés pour le Forum pour l'emploi organisé par la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Maximum tee-shirts (ou autres vêtements) = 300 Badges = 500</p>

	TRAVAUX			
N°08A276 le 16/10/2008	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site CÉMOI. Lot n°14 : V.R.D.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 52 634,30 € HT	
N°09T010 le 07/03/2009	SARL ACE BTP 52800 NOGENT	Restructuration de l'Avenue Constantine à Grenoble – Prestations de S.P.S.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 532 € HT	
N°09A048 le 12/06/2009	T.D.M.I. 38800 PONT DE CLAIX	Rénovation et mises aux normes du bâtiment grand halle du M.I.N. – Travaux d'aménagement des sanitaires et des locaux techniques. Lot n° 1 : Maçonnerie – Carrelage.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 59 981,80 € HT	
N°09A049 le 12/06/2009	P.V.I. 38450 VIF	Rénovation et mises aux normes du bâtiment grand halle du M.I.N. – Travaux d'aménagement des sanitaires et des locaux techniques. Lot n°2 : Cloisons – Faux plafonds – Menuiseries intérieures – Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 49 104,57 € HT	
N°09A050 le 12/06/2009	SARL IOVINI 38140 RENAGE	Rénovation et mises aux normes du bâtiment grand halle du M.I.N. – Travaux d'aménagement des sanitaires et des locaux techniques. Lot n°3 : Ossature métallique.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 38 127,32 € HT	
N°09A051 le 09/06/2009	CARBONERO ISOLATION 38500 LA BUISSE	Ecole élémentaire BAJATIÈRE – Travaux de sécurité et remplacement des menuiseries bois 2009.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 65 234 € HT (comprenant tranche ferme + tranche conditionnelle)	

N°09A057 le 30/05/2009	CERBERE SARL 38120 ST EGREVE	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°1 : Maçonnerie – Démolition.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 10 734,50 € HT
N°09A058 le 04/06/2009	O.G.G.I. MENUISERIES 38420 DOMÈNE	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n° 2 : Menuiseries bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 26 246,55 € HT
N°09A059 le 11/06/2009	D.C.I. ENTREPRISE 38600 FONTAINE	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°3 : Cloisons – Faux plafonds.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 955 € HT
N°09A060 le 02/06/2009	CRÉATIONS CÉRAMIQUES POSE 38100 GRNOBLE	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°4 : Carrelage – Faïence.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 408 € HT
N°09A061 le 03/06/2009	SARL LA BELMONTAISE 38690 BELMONT	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°5 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 829,50 € HT
N°09A062 le 04/06/2009	SARL LA BELMONTAISE 38690 BELMONT	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°6 : Revêtement sols souples.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 6 074,60 € HT
N°09A063 le 02/06/2009	SARL E.D.E.N. 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°7 : Nettoyage de fin de chantier.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 565,82 € HT
N°09A064 le 02/06/2009	FITELEC SERVICE 38640 CLAIIX	Ecole élémentaire Libération – Encloisonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°8 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 17 421,47 € HT

N°09A065 le 13/06/2009	AIR FLUIDE CONCEPT 38500 VOIRON	Ecole élémentaire Libération – Enclousonnement des escaliers et rénovation des sanitaires 2009. Lot n°9 : Chauffage – Sanitaire – Ventilation.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 14 028,75 € HT
N°09A066 le 08/06/2009	T.D.M.I. 38800 PONT DE CLAIX	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°1 : Démolition – Maçonnerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 8 110 € HT
N°09A067 le 30/05/2009	O.G.G.I. MENUISERIES 38420 DOMÈNE	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°2 : Menuiseries bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 23 232,90 € HT
N°09A068 le 29/05/2009	LAMBDA ISOLATION 38180 SEYSSINS	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°3 : Cloisons – Doublage – Faux plafonds.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 7 713,15 € HT
N°09A069 le 29/05/2009	T.M.P.S. 38640 CLAIX	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°4 : Carrelage - Faïence.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 18 957 € HT
N°09A070 le 11/06/2009	ENTREPRISE DHEN DAVID 38850 CHIRENS	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°5 : Sols souples.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 16 972,40 € HT
N°09A071 le 29/05/2009	AC'RENOV 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°6 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 134,50 € HT
N°09A072 le 29/05/2009	E.M.D.S. 38760 ST PAUL DE VARCES	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°7 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 641 € HT

N°09A073 le 29/05/2009	ETS TRAPANI FRÈRES 38180 SEYSSINS	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°8 : Chauffage – Sanitaire – Ventilation.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 46 955,19 € HT
N°09A074 le 30/05/2009	ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL	Groupe Scolaire LE LAC – Rénovation de sanitaires et maintenance 2009. Lot n°9 : Nettoyage.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 3 300 € HT
N°09A075 le 29/06/2009	ETRA SARL 38140 RIVES	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°1 : Désamiantage des sols.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 24 621 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + option)
N°09A076 le 29/06/2009	LAMBDA ISOLATION 38180 SEYSSINS	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°2 : Cloisons – Faux plafonds.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 24 027,02 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle)
N°09A077 le 29/06/2009	B.P.S. 38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°3 : Menuiseries bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 16 469 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + option)
N°09A078 le 29/06/2009	Ets BAILLY 38170 SEYSSINET	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°4 : Sols souples – Faïence.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 12 478,50 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + option)

N°09A079 le 29/06/2009		ATOUTS SERVICE 38100 GRENOBLE	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°5 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 073,60 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + option)
N°09A080 le 26/06/2009		ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°6 : Manutention de mobiliers et nettoyage de fin de chantier.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 700 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + option)
N°09A081 le 26/06/2009		STORE T.M.V. 38523 ST EGREVE	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°7 : Rideaux d'occultation.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 1 510,64 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle)
N°09A082 le 26/06/2009		SARL CLIMAT SANIT 38610 GIÈRES	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°8 : Chauffage – Sanitaire.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 345 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle)
N°09A083 le 26/06/2009		FITELEC SERVICE 38640 CLAIX	Ecole Maternelle MALHERBE – Réfection de classes 2009. Lot n°9 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 14 906,42 € HT (comprenant une tranche ferme + tranche conditionnelle + options)

N°09A084 le 26/06/2009	S.D.P.V. 38760 VARGES ALLIÈRES ET RISSET	Ensemble des établissements scolaires -- Travaux de peintures et de sols. Lot n°1 : Peinture dans les bâtiments du secteur 1.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 22 865 € HT (options comprises)
N°09A085 le 26/06/2009	EURO CONFORT MAINTENANCE 38100 GRENOBLE	Ensemble des établissements scolaires -- Travaux de peintures et de sols. Lot n°2 : Peinture dans les établissements du secteur 3.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 22 253,50 € HT (options comprises)
N°09A086 le 26/06/2009	ATOOTS SERVICE 38100 GRENOBLE	Ensemble des établissements scolaires -- Travaux de peintures et de sols. Lot n°3 : Peinture dans les établissements des secteurs 2, 5 et 6.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 20 417 € HT
N°09A087 le 26/06/2009	JANUEL 38800 PONT DE CLAIX	Ensemble des établissements scolaires -- Travaux de peintures et de sols. Lot n°4 : Revêtement de sol PVC.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 32 041 € HT
N°09A103 le 17/06/2009	ETS FILEPPI 38321 EYBENS CEDEX	Création de réseaux humides et secs -- ZAC Teisseire Jeux Olympiques Sud.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant estimé à 65 000 € HT
N°09A104 le 08/07/2009	SOCIÉTÉ NOUVELLE C.M.P. 42600 PRALONG	Groupe Scolaire LAFONTAINE -- Rénovation du et du couvert. Lot n°8 : Serrurerie -- Métallerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 125 880,03 € HT
N°09A105 le 08/07/2009	ALPAL SOCIÉTÉ NOUVELLE 74370 PRINGY	Groupe Scolaire LAFONTAINE -- Rénovation du et du couvert. Lot n°9 : Volets roulants.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 87 095,17 € HT

N°09A126 le 10/07/2009	SARL MERIC 69120 VAULX-EN-VELIN	Groupe Scolaire JULES FERRY – Ravalement des façades. Lot n° 1 : Echafaudages – Réparation de béton – Ravalement.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 300 964 € HT
N°09A127 le 10/07/2009	SARL MAG 38190 FROGÈS	Groupe Scolaire JULES FERRY – Ravalement des façades. Lot n° 2 : Menuiseries extérieures bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 16 150 € HT
N°09A128 le 10/07/2009	SAGANEO 73800 ST HÉLÈNE DU LAC	Groupe Scolaire JULES FERRY – Ravalement des façades. Lot n° 3 : Protections solaires extérieures.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 20 700,24 € HT
N°09A129 le 10/07/2009	SARL BONNETTE 38600 FONTAINE	Groupe Scolaire JULES FERRY – Ravalement des façades. Lot n° 4 : Garde corps métalliques.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 27 266 € HT
N°09A130 le 10/07/2009	ELECTRIC TOLERIE 38130 ECHIROLLES	Groupe Scolaire JULES FERRY – Ravalement des façades. Lot n° 5 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 17 476 € HT
N°09A154 le 19/06/2009	ENTREPRISE LAQUET 26210 LAPEYROUSE-MORNAY	Stade Argouges – Aménagement d'un terrain de foot rugby et plateau sportif. Lot n° 1 : Infrastructure – Espaces verts.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 286 638,10 € HT
N°09A155 le 19/06/2009	ENTREPRISE LAQUET 26210 LAPEYROUSE-MORNAY	Stade Argouges – Aménagement d'un terrain de foot rugby et plateau sportif. Lot n° 2 : Terrain en gazon synthétique – Piste d'athlétisme.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 353 528 € HT

N°09A156 le 19/06/2009		SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Stade Argouges – Aménagement d'un terrain de foot rugby et plateau sportif. Lot n°3 : Clôture – Portails – Pare Ballons.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 43 474 € HT
N°09A157 le 21/08/2009		IOVINI SARL 38140 RENAGE	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur toitures et façades. Lot n° 1 : Charpente métallique – Couverture – Zinguerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 661 259,10 € HT
N°09A158 le 20/08/2009		SARL M.D.F. 38450 VIF	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur toitures et façades. Lot n° 2 : Façades – Bardages – Petites maçonneries.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 203 366,62 € HT
N°09A159 le 26/08/2009		SUD NORD MENUISERIE ALUMINIUM 69440 TALUYERS	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur toitures et façades. Lot n° 3 : Menuiseries aluminium – Fermetures.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 143 936 € HT
N°09A160 le 20/08/2009		G.E. CAPECCI 38320 BRIE ET ANGONNES	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur toitures et façades. Lot n° 4 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 371 € HT
N°09A164 le 18/08/2009		SAS VIVIER – TARVEL 38113 VEUREY VOROIZE	Installation de jeux d'enfants dans les squares et jardin de la Ville de Grenoble. Lot n° 1 : Jardin de Ville – Réaménagement de l'aire de jeux.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 81 286 € HT (comprenant offre de base + option)
N°09A165 le 18/08/2009		EUROLUDIQUE 38540 HEYRIEUX	Installation de jeux d'enfants dans les squares et jardin de la Ville de Grenoble. Lot n°2 : Parc de la Bruyère – Installation de petits jeux pour enfants.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 526,78 € HT

N°09A167 le 13/07/2009	EUROLUDIQUE 38540 HEYRIEUX	Entretien et maintenance des jeux d'extérieure installés dans les cours d'écoles.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 18 270,02 € HT
N°09A178 le 26/06/2009	T.M.P.S. 38640 CLAIIX	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°1 : Faïence.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 15 000 € HT
N°09A179 le 20/07/2009	S2M SARL 38850 CHIRENS	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°2 : Menuiseries intérieures bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 888 € HT
N°09A180 le 29/06/2009	SURIANO GIACINTO ENTREPRISE GÉNÉRALE 38180 SEYSSINS	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°3 : Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 19 530,61 € HT
N°09A181 le 26/06/2009	EOLYA 38950 ST MARTIN LE VINOUX	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°4 : Sanitaire.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 23 473 € HT
N°09A182 le 26/06/2009	ATOUTS SERVICE 38100 GRENOBLE	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°5 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 8 374 € HT
N°09A183 le 26/06/2009	ATOUTS SERVICE 38100 GRENOBLE	Palais des Sports de Grenoble – Travaux de maintenance 2009. Lot n°6 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 1 500 € HT
N°09A210 le 20/08/2009	ALLO RECUP' 38300 LES EPARRES	Démolition de 3 équipements sur le secteur 3. Lot n°1 : Désamiantage.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 200 € HT

N°09A211 le 20/08/2009	CONSTRUCTION LANGUEDOC PROVENCE ROUSSILLON 30140 BOISSET ET GAUJAC	Démolition de 3 équipements sur le secteur 3. Lot n°2 : Démolition.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 84 350 € HT
N°09T214 le 17/07/2009	EOLYA 38950 ST MARTIN LE VINOUX	Palais des Sports de Grenoble – Rénovation des installations de chauffage.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant de 87 767 € HT
N°09A216 le 24/08/2009	T.D.M.I. 38800 PONT DE CLAIX	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°1 : Terrassement – VRD – Gros œuvre – Démolition.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 154 316,94 € HT
N°09A217 le 31/08/2009	DEMO CHARPENTE SARL 38800 PONT DE CLAIX	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°2 : Couverture – Ossature bois – Parement de façades.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 35 139,48 € HT (comprenant solution de base + option n°1)
N°09A218 le 21/08/2009	ACEM 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°3 : Etanchéité – Zinguerie – Châssis de toiture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 24 574,44 € HT
N°09A219 le 21/08/2009	DAUPHINOISE DE MENUISERIES 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°4 : Menuiseries extérieures bois – Occultations.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 51 474,17 € HT (comprenant une offre de base et une option n°2)
N°09A220 le 21/08/2009	IOVINI SARL 38140 RENAGE	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°5 : Serrurerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 13 753,90 € HT

N°09A221 le 21/08/2009	DAUPHINOISE DE MENUISERIES 38400 ST MARTIN D'HERES	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°6 : Menuiseries intérieures – Mobilier.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 20 107,13 € HT
N°09A222 le 22/08/2009	CAROËN ISOLATION 38470 VARACIEUX	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°7 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 40 497,69 € HT
N°09A223 le 31/08/2009	CARRELAGE RÉALISATION 38100 GRENOBLE	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°8 : Carrelage – Faïence.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 20 112,83 € HT
N°09A224 le 21/08/2009	ETS BAILLY 38170 SEYSSINET	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°9 : Sols souples.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 10 401,69 € HT
N°09A225 le 31/08/2009	TEIXEIRA S.D.F.P. 38100 GRENOBLE	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°10 : Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 15 103,96 € HT
N°09A226 le 21/08/2009	S.T.S. ALPES 38400 ST MARTIN D'HERES	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°11 : Peinture façades.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 8 049,02 € HT
N°09A227 le 21/08/2009	FITELEC SERVICE 38640 CLAIIX	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°12 : Electricité courants faibles.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 55 589,80 € HT
N°09A228 le 21/08/2009	SARL E.C.C.I. 38600 FONTAINE	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°13 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage ventilation.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 103 271,52 € HT

N°09A229 le 25/08/2009		CUNY PROFESSIONNEL 01006 BOURG EN BRESSE	Réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Lot n°14 : Equipement de cuisine.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 64 565 € HT
N°09A230 le 25/06/2009		ALLO RECUP 38300 LES EPARRRES	Réhabilitation – Extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson – Travaux de désamiantage.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 24 200,04 € HT
N°09A232 le 28/08/2009		GLÉNAT ENTREPRISE 38160 ST ROMANS	Travaux de mise en sécurité et de réhabilitation des fortifications de la Bastille – Programme 2009-2010-2011.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 553 254 € HT (comprenant une Tranche Ferme + une Tranche Conditionnelle n°1 + une Tranche Conditionnelle n°2)
N°09A244 le 04/08/2009		A.V.T.P.-T.P. 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Aménagement des unités résidentielles 9-13 et 15-21 Rue Manteyer partie arrière Quartier Teisseire.	Marché passé sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 252 897,75 € HT
N°09A268 le 19/08/2009		ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Terrain de sports Charles Münch : réalisation d'un terrain en gazon synthétique.	Marché passé sur bordereau de prix Pour un montant estimé à 208 745,20 € HT
N°09T269 le 10/07/2009		CLIMAT SANIT 38610 GIÈRES	Chorier Berriat - Réfection réseaux douches 1et et 3 ^{ème} étage – Travaux 2009. Lot unique : Plomberie / sanitaire.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 36 614 € HT (Solution de base +option)

<p>N°09T270 le 10/07/2009</p>		<p>TRAPANI FRÈRES S.A. 38180 SEYSSINS</p>	<p>Maternelle La Savane – 16, Rue Ronserail 38000 Grenoble – Réfection du système de chauffage. Lot unique : Chauffage.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 39 296,38 € HT (Solution de base + option)</p>
<p>N°09T312 le 20/07/2009</p>		<p>TRAPANI FRÈRES S.A. 38180 SEYSSINS</p>	<p>Groupe Scolaire Libération – 203, Crs de la Libération 38000 Grenoble – Remplacement des chaudières. Lot unique : Chauffage.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 46 112,08 € HT</p>
<p>N°09T390 le 21/08/2009</p>		<p>EUROVIA ALPES 38434 ECHIROLLES CEDEX</p>	<p>Aménagement du trottoir Nord et de la voirie Nord de la Place St Bruno.</p>	<p>Marché sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 83 584,80 € HT</p>
<p>N°08A681 le 28/07/2009</p>	<p>SERVICE</p>	<p>EOLAS 38800 GRENOBLE</p>	<p>Fourniture d'une solution et de prestations pour la mise en œuvre du nouveau site portail de la Ville de Grenoble (technologie PHP). Lot n°1 : Solution de prestations de mise en œuvre et maintenance.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum sur 24 mois de 30 000 € HT Montant maximum sur 24 mois de 120 000 € HT</p>

N°08A681 le 28/07/2009		EOLAS 38800 GRENOBLE	Fourniture d'une solution et de prestations pour la mise en œuvre du nouveau site portail de la Ville de Grenoble (technologie PHP). Lot n°2 : Elaboration d'une charte graphique et typographique.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum sur 24 mois de 2 000 € HT Montant maximum sur 24 mois de 10 000 € HT
N°09S001 le 25/06/2009		SEM V.F.D. 38017 GRENOBLE CEDEX 1	Transports vers les animations sportives hors temps scolaire.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant minimum de 4 000 € HT Pour un montant maximum de 34 000 € HT
N°09A027 le 09/07/2009		ICE EVENTS 93150 LE BLANC MESNIL	Location de matériels pour la mise en œuvre de diverses activités organisées dans le Parc Paul Mistral durant l'été 2009. Lot n°1 : Location d'une plateforme de jeux d'eau.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 70 000 € HT
N°09A028 le 09/07/2009		TRAVELMANIA 69811 TASSIN CEDEX	Location de matériels pour la mise en œuvre de diverses activités organisées dans le Parc Paul Mistral durant l'été 2009. Lot n°2 : Location d'animations sportives et de détente.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 29 734,05 € HT
N°09F041 le 11/06/2009		Editions ACTES SUD 13633 ARLES CEDEX	Edition du catalogue de l'exposition Gerhard Richter.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 14 754,07 € HT

<p>N°09S113 le 25/05/2009</p>		<p>VALDAINE CHAPITEAUX 38620 ST GEOIRE EN VALDAINE</p>	<p>Prestations liées à l'accueil des artistes dans le cadre du Festival "Cabaret Frappé" du 21 au 29 juillet 2009. Lot n°2 : Fourniture de tentes et planchers pour les espaces d'accueil des artistes.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 3 000 € HT Montant maximum de 6 000 € HT</p>
<p>N°09A116 le 07/08/2009</p>		<p>PETIT FORESTIER LOCATION 38130 ECHIROLLES</p>	<p>Location de véhicules frigorifiques pour le Service Restauration.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant estimé à 64 429,10 € HT sur 1 an Soit 257 713,40 € HT sur 4 ans</p>
<p>N°09S118 le 17/06/2009</p>		<p>SARL ALIS PRO 38320 BRESSON</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n°1 : Site Bastille.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 3 000 € HT Montant maximum de 5 000 € HT</p>
<p>N°09S119 le 17/06/2009</p>		<p>SM SONORISATION 38180 SEYSSINS</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n°2 : Esplanade Alain Le Ray.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 3 000 € HT Montant maximum de 5 000 € HT</p>

<p>N°09S121 le 12/06/2009</p>		<p>SARL ALIS PRO 38320 BRESSON</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n°4 : Place St André.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 3 000 € HT Montant maximum de 5 000 € HT</p>
<p>N°09S123 le 12/06/2009</p>		<p>SARL ALIS PRO 38320 BRESSON</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n°6 : Cours Marcel Raymond.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 2 000 € HT Montant maximum de 4 000 € HT</p>
<p>N°09S124 le 12/06/2009</p>		<p>SARL ALIS PRO 38320 BRESSON</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n°7 : Location de scène-podium.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 4 000 € HT Montant maximum de 8 000 € HT</p>
<p>N°09S125 le 17/06/2009</p>		<p>SM SONORISATION 38180 SEYSSINS</p>	<p>Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble. Lot n° 8 : Autres événements culturels.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT Montant maximum de 8 000 € HT</p>

N°09S135 le 08/07/2009		DEFIBRIL FRANCE 06000 NICE	Achat et maintenance de défibrillateurs pour les services de la Ville de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum annuel de 3 500 € HT Montant maximum de 22 000 € HT
N°09S137 le 25/06/2009		PITNEY BOWES 93217 ST DENIS LA PLAINE CEDEX	Location – Maintenance d'une machine à affranchir pour le Service Courrier. Lot n°2 : Location – Maintenance d'une machine à affranchir pour le Service Courrier – Option n°2 levée.	Marché passé sur bordereau de prix
N°09S144 le 25/05/2009		SARL P.M.M. 39100 DOLE	Coordination sécurité et protection de la santé – Restauration des façades Eglise St André.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 804 € HT
N°09S147 le 25/05/2009		ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	Prestations liées à l'organisation des concerts dans le cadre du festival "Cabaret Frappé" du 21 au 29 juillet 2009. Lot n°1 : Location d'une structure type chapiteau polygonal.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 15 000 € HT Montant maximum de 26 000 € HT
N°09S150 le 30/05/2009		MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Prestations liées à l'organisation des concerts dans le cadre du festival "Cabaret Frappé" du 21 au 29 juillet 2009. Lot n°4 : Location d'un système de diffusion sonore.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT Montant maximum de 10 000 € HT

<p>N°09S152 le 03/06/2009</p>	<p>LAGOONA S.A.S. 67300 SCHILTIGHEIM</p>	<p>Prestations liées à l'organisation des concerts dans le cadre du festival "Cabaret Frappé" du 21 au 29 juillet 2009. Lot n°6 : Location de matériel de sonorisation.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT Montant maximum de 17 000 € HT</p>
<p>N°09S153 le 21/07/2009</p>	<p>PROCON 92230 GENNEVILLIERS</p>	<p>Prestations liées à l'organisation des concerts dans le cadre du festival "Cabaret Frappé" du 21 au 29 juillet 2009. Lot n°7 : Location de matériel de lumière.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT Montant maximum de 17 000 € HT</p>
<p>N°09A177 le 15/06/2009</p>	<p>ASSOCIATION PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE ISÈRE 38029 GRENOBLE CEDEX 2</p>	<p>Communication, publicité et achats de places avec l'Association Palais des Sports Grenoble Isère.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant maximum de 170 000 € HT</p>
<p>N°09S187 le 16/07/2009</p>	<p>ADELIOR FRANCE 92130 ISSY LES MOULINEAUX</p>	<p>Evolution technique du logiciel "GIMA" (Gestion du Patrimoine).</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 89 980 € HT</p>

N°09S188 le 18/06/2009		<p style="text-align: center;">P.A.S.S. 38170 SEYSSINET-PARISSET</p>	<p>Prestations de gardiennage pour la plateforme à Grenoble (Musée).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel de 20 000 € HT</p>
N°09S195 le 12/06/2009		<p style="text-align: center;">PUBLI EXPO 38000 GRENOBLE</p>	<p>Aménagement des espaces et des stands du Forum pour l'emploi 2009 organisé par la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant de 50 000 € HT</p>
N°09S233 le 08/08/2009		<p style="text-align: center;">CENTRE D'EXPERTISES TECHNIQUES 38800 LE PONT DE CLAIX</p>	<p>Expertise et classement de véhicules.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Maximum annuel de 700 véhicules /an</p>
N°09S234 le 10/08/2009		<p style="text-align: center;">DESTRUCTION AUTOMOBILE DEPARTEMENTALE 38190 BRIGNOUD</p>	<p>Contrat de ventes de véhicules classés "épaves" provenant de la Fourrière Municipale et de ses dépendances.</p>	<p>Montant de 35 € TTC / Véhicule Nombre annuel des véhicules destinés à la destruction est compris entre 400 et 600 /an</p>
N°09S238 le 10/07/2009		<p style="text-align: center;">Editions BOOKSTORMING 75003 PARIS</p>	<p>Edition du catalogue de l'exposition "Duncan Wylie".</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 14 691,94 € HT</p>

<p>N°09S245 le 20/07/2009</p>	<p>CHALET'XPO 31800 ST GAUDENS</p>	<p>Location de chalets en bois.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 29 390 € HT</p>
<p>N°09S246 le 26/06/2009</p>	<p>FETES ET JEUX 92170 VANVES</p>	<p>Conception, réalisation et mise en œuvre du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2009 de la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant maximum de 44 000 € HT</p>
<p>N°09S288 le 09/07/2009</p>	<p>ANDRÉ CHENUÉ SA. 93210 LA PLAINE ST DENIS</p>	<p>Transports des œuvres de l'exposition d'été : Alex KATZ, Grégory FORSTNER et Duncan WYLLIE.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 25 335 € HT</p>
<p>N°09S289 le 30/07/2009</p>	<p>FAD'A 38470 L'ALBENC</p>	<p>Restructuration d'un espace d'animation de proximité – Quartier Mistral.</p>	<p>Montant forfaitaire de rémunération de 11 200 € HT</p>

<p>N°09S393 le 28/08/2009</p>		<p>ARKENUM 33200 BORDEAUX CAUDÉРАН</p>	<p>Numérisation de manuscrits médiévaux.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Pour un montant minimum de 20 000 € HT Pour un montant maximum de 60 000 € HT</p>
	<p>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</p>			
<p>N°09P012 le 7/04/2009</p>		<p>FINANCE CONSULT 75009 PARIS</p>	<p>Etude juridique, économique et financière des délégations du service public du chauffage urbain et celle du gaz, de l'électricité et de l'éclairage public.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum pour la tranche ferme de 20 000 € HT Montant maximum pour la tranche ferme de 53 000 € HT Montant minimum pour la tranche conditionnelle de 1 000 € HT Montant maximum pour la tranche conditionnelle de 7 000 € HT</p>
<p>N°09P186 le 9/04/2009</p>		<p>PACT DE L'ISÈRE 38025 GRENOBLE CEDEX I</p>	<p>Etude pré-opérationnelle à une copropriété "4 Claude Debussy".</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 19 500 € HT</p>
<p>N°09P204 le 29/04/2009</p>		<p>ALYCE SOFRECO 69003 LYON</p>	<p>Réalisation d'une enquête de stationnement.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 900 € HT</p>

N°09P205 le 24/06/2009	FLORALIS / MULTICOM 38610 GIÈRES	Restructuration des bornes interactives et des vitrines dans la salle Montagne Vivante du Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Lot n°1 : Restructuration des bornes interactives.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 60 000 € HT
N°09P206 le 26/06/2009	DECALOG 38000 GRENOBLE	Restructuration des bornes interactives et des vitrines dans la salle Montagne Vivante du Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Lot n°2 : Restructuration des vitrines.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 28 000 € HT
N°09P247 le 19/05/2009	Jean-Jacques BARELLI Graphisme Scénographie 38000 GRENOBLE	Mission de conception (scénographie et graphisme) d'une exposition et de documents graphiques dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2009.	Forfait de rémunération Pour un montant de 15 370 € HT
N°09S257 le 02/07/2009	SETIS 38100 GRENOBLE	Constitution du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau pour l'opération d'aménagement de la Presqu'île Scientifique. Marché complémentaire n°09S257 au marché initial n°08S631.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 10 175 € HT
N°09P358 le 22/07/2009	TRANSITEC INGÉNIEURS CONSEIL 69500 BRON	Réalisation d'une étude du plan de déplacement général de la Ville de Grenoble.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 19 950 € HT

- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

09-2441	Arrêté (17/06/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées au Tribunal administratif de Grenoble par la "SCMIG" tendant d'une part à l'annulation de l'arrêté de permis du 16/07/2007 délivré à la société EDIFIM Dauphiné, transféré en totalité à la SCI Carré des Halles par arrêté du 27/12/2007 puis transféré partiellement à la SEM Grenoble Habitat par arrêté du 14/10/2008 ; d'autre part à l'annulation des délibérations du conseil municipal du 27/09/2004 portant approbation de la réalisation de la ZAC Bouchayer-Viallet et du 24/10/2005 portant approbation du PLU.
09-2570	Arrêté (16/06/2009)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 12 mai 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Abdelkrim DIAF, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
09-2611	Arrêté (01/07/2009)		La Ville se constitue partie civile au titre des dégradations faites le 2 mai 2009 sur les biens publics suivants : - feu piétons simple face, répétiteur trafic, feu de 200, poteau de feux - panneau de signalisation "sens interdit".
09-2662	Arrêté (09/07/2009)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Eugène FERRAUD-CIANDET contre la Ville relative à l'annulation de sa notation 2007.

09-2710	Arrêté (14/05/2009)	Me BOULLOUD	<p>Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°09-1453 du 6 avril 2009.</p> <p>En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19 février 2009, dans l'exercice de ses fonctions, Melle Valérie PALAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.</p> <p>Me BOULLOUD représentera Melle PALAISY ainsi que la ville de Grenoble.</p>
09-2711	Arrêté (22/06/2009)	Me BALDASSARRE	<p>En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 28/05/2009, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme Nathalie LE FLOCH, M. Jean-Pierre STENGER et M. Jérôme MANIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.</p>
09-2720	Arrêté (22/06/2009)	Me BALDASSARRE	<p>En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/04/2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Fabrice OLLIVIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.</p>
09-2787	Arrêté (10/07/2009)		<p>La Ville est autorisée à ester en justice afin de contester l'avis du conseil de discipline de recours de la région Rhône-Alpes en date du 11 mai 2009 concernant M. Farid LEBDI.</p>
09-2925	Arrêté (10/07/2009)	Me BALDASSARRE	<p>En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 14 mai 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Bernard LLINARES, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.</p>
09-2957	Arrêté (17/08/2009)	Me DELACHENAL	<p>La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif le 6/07/2009 par M. Paul COMTAT.</p>

09-2998	Arrêté (20/07/2009)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 16 mai 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Laurent FAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
09-3000	Arrêté (20/07/2009)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19/02/2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Laurent FAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
09-3035	Arrêté (23/07/2009)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 29/06/2009, dans l'exercice de leurs fonctions, M. Philippe FEUILLET, M. Jean-Louis OLCESE et M. Patrick RICCARDI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir réparation de leur préjudice.
09-3038	Arrêté (03/08/2009)		La Ville se constitue partie civile au titre des dégradations faites dans la nuit du 16 au 17 juillet 2009 sur les biens publics suivants : - fontaine "l'antre de la femme" située place Claveyson - fontaine "le torrent" située jardin de Ville - fontaine "le château d'eau Lavalette" située place Grenette.
09-3044	Arrêté (03/08/2009)		La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme Monique SCUBLA relative à l'annulation de l'arrêté lui infligeant un blâme.
09-3103	Arrêté (12/08/2009)		La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble le Panorama tendant à l'annulation et à la suspension de l'arrêté n°09-2515 du 19/05/2009 portant autorisation de travaux délivré à M. Noredidine BENMAZA.

09-3128	Arrêté (13/08/2009)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22/07/2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. GIVOVICH, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
09-3130	Arrêté (13/08/2009)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/07/2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Faouzi SAIDI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
09-3264	Arrêté (17/08/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 15/05/2009 par la société GORKY, la société GRENOBLE ENCHERES et la SCP ARMAND ET GERARD TOROSSIAN.	
09-3333	Arrêté (21/08/2009)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme MODESTE tendant à l'annulation du permis de construire du 22/07/2008 délivré à la SCI MOYRAND.	
09-3404	Arrêté (27/08/2009)	SCP LYON – CAEN, FABIANI, THIRIEZ	La Ville est autorisée à intervenir devant la cour de Cassation concernant le pourvoi en cassation formé par la société GENERALI.	
09-3468	Arrêté (07/09/2009)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion des occupants situés sur un parking de la Route de Lyon.	
09-3493	Arrêté (07/09/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Lyon par l'EPFL-RG tendant à l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 19/02/2009.	

09-3494	Arrêté (07/09/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par laquelle la SCMIG demande l'annulation du permis de construire délivré le 9/04/2009 à la Société Dauphinoise de l'Habitat.
09-3497	Arrêté (07/09/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par laquelle Mesdames Colette BLANC et Nelly SELORON demandent l'annulation du permis de construire délivré le 29/12/2008 à la SCI SEMBAT.

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n° 2 à la convention du 10/06/2005 (16/06/2009)	Tribunal administratif 2 place de Verdun 38000 Grenoble	La convention du 10 juin 2005 est reconduite pour la période du 31/05/2009 au 30/09/2009.	
	Bail commercial (01/07/2009)	M. BEN NACEF Khaled 29, rue Massenet 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface totale de 205 m ² environ portant le n°6 de la zone d'activité GEAI 7, rue Georges Jacquet. Durée : 9 ans, à compter du 17/08/2009.	Loyer annuel hors charges et HT : 12 300 €
	Convention (11/06/2009)	M. ARGOUD Michel 22 rue Franklin 38100 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur un garage de 16 m ² sis 26B rue Honoré de Balzac. Durée : du 1/06/2009 au 31/05/2010.	Indemnité d'occupation mensuelle : 360 €
	Avenant de substitution au bail de location du 12/07/2004 (15/06/2009)	CLEAR CHANNEL France 4 place des Ailes 92100 Boulogne Billancourt	La Ville de Grenoble est substituée à la société l'IMMOBILIERE CASTORAMA dans le bail du 12 juillet 2004 avec effet au 1 ^{er} octobre 2008.	Loyer annuel HT : 3 372,36 €

	Bail commercial (08/07/2009)	Nouvelle Vague 155 cours Berriat 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur le lot 43A au 1 ^{er} étage du centre CEMOI 12 rue Ampère d'une surface de 71 m ² environ. Durée : 9 ans, à compter du 27/07/2009.	Loyer annuel hors charges et HT : 7 100 €
	Avenant n°1 à la convention du 9/01/2009 (09/07/2009)	EUROVIA ALPES 4 rue du Drac BP 308 38434 Echirolles	La convention du 9/01/2009 est prolongée pour la période du 1 ^{er} août 2009 au 13 novembre 2009, à titre précaire et révocable.	Indemnité mensuelle d'occupation : 50 € HT
	Avenant n°1 au bail du 03/04/2000 (01/07/2009)	Association FIGURE 1 / Cie Sylvie Guillermin	Le preneur sera exonéré du paiement de ses loyers et charges portant sur le local 18ter rue des Trembles, lot 4 E, pour la période du 1/07/2009 au 31/08/2009, compte tenu des nuisances dues aux travaux subies par l'association.	
	Convention d'occupation précaire (03/08/2009)	M. GROEPLER Laurent 18 rue Paul Helbronner 38000 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur un appartement de 4 pièces + cuisine au 9 ^{ème} étage d'un bâtiment sis 18 rue Paul Helbronner. Durée : du 1/08/2009 au 31/07/2010.	328 € hors charges/mois
	Avenant au bail du 29/10/1993 (14/07/2009)	Mme Héliène GUICHARD Centre CEMOI 12 rue Ampère 38000 Grenoble	Le preneur sera exonéré du paiement de ses loyers portant sur le local n°58 du centre CEMOI 12 rue Ampère pour la période du 1/07/2009 au 30/09/2009, compte tenu des nuisances subies du fait des travaux engagés par la Ville.	
	Bail commercial (18/08/2009)	USHARESOFI 10 bis rue Ampère 38 Grenoble	La Ville loue au preneur le lot n°61 au dernier étage du centre CEMOI, 10 bis rue Ampère d'une surface de 106 m ² environ. Durée : 9 ans, à compter du 05/09/2009. Le présent bail annule et remplace celui du 30/04/2009 portant sur le local 38C du centre CEMOI 10 bis rue Ampère.	Loyer annuel hors charges et HT : 10 600 €

	Bail dérogatoire (29/07/2009)	FOCOWEB 8 avenue du Granier 38240 Meylan	La Ville loue au preneur le bureau n°4 d'une surface de 16,4 m² situé au sein de la pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 1/08/2009 au 30/06/2011.	Redevance mensuelle : 136 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 153 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
--	----------------------------------	--	--	---

V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

	09-1055	Arrêté (07/07/2009)	Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 20 ter rue Raspail (6 traverse des îles).	Prix : 415 000 €
--	---------	------------------------	--	---------------------

V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DONS, LEGS:

	09-1982	Arrêté (18/05/2009)	La collection de livres de la bibliothèque personnelle de M. le Sénateur Joseph Vallier, léguée par testament par sa fille Paulette Vallier est acceptée.	
--	---------	------------------------	---	--